

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

CONSEIL MUNICIPAL 5 JUIN 2023



INTRODUCTION

Depuis plus de deux ans, l'équipe municipale donne un cap nouveau à notre ville, afin de rendre Montpellier plus solidaire et plus écologique, plus dynamique et plus agréable à vivre. Il s'agit de construire une ville fraternelle, embellie, qui prend soin de chacune et chacun, dans le respect des règles de la République.

Cet objectif ambitieux suppose une gestion financière responsable, où chaque euro dépensé doit être un euro utile. L'année 2022 s'est ainsi pleinement inscrite dans le respect des piliers de la stratégie financière définie pour ce mandat. Ces piliers garantissent l'inscription des finances de la Ville dans une trajectoire soutenable et responsable, et contribuent à protéger le pouvoir d'achat des ménages et à contribuer à la création d'emplois :

- **Stabilité des taux de fiscalité** : les taux d'imposition de la Ville ont été maintenus en 2022 comme pour toute la durée du mandat. Cette décision s'inscrit dans une dimension globale de bouclier social visant à soutenir le pouvoir d'achat.
- **Pérénnisation de l'autofinancement** : malgré l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, l'épargne est préservée et le taux d'épargne brute atteint le niveau favorable de 15% en 2022.
- **Maîtrise de la dette**: la capacité de désendettement s'élève à 4,2 ans en 2022, et la dette de Montpellier compte parmi les plus soutenables au sein des collectivités de taille comparable.
- **Importants investissements dans le cadre d'une PPI ambitieuse** : Montpellier a formalisé pour la première fois sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) lors du conseil municipal du 30 novembre 2021. Cette PPI sans précédent traduit une ambition forte au service de la transition écologique et solidaire du territoire.

Cette gestion financière rigoureuse permet de continuer à investir à un rythme soutenu. Les dépenses d'équipement ont ainsi atteint le niveau record de 103 M€ en 2022, en progression de 23% par rapport à 2021. Il s'agit d'un niveau d'investissement record depuis la mise en place de la Métropole.

Dépenses d'équipement

Un niveau record de 103 M€ de dépenses d'équipement au soutien de l'emploi local

L'exigence financière et comptable de la ville de Montpellier s'illustre aussi à travers la certification des comptes, qui a été obtenue en 2022 pour la seconde année consécutive. Il s'agit d'une reconnaissance importante qui acte la démarche de transparence de la Ville, ainsi que la sincérité des comptes et la maîtrise des risques financiers.

Le vote du compte administratif est un moment important de la démocratie locale, qui permet aux élus et aux citoyens de constater comment ont été employés les deniers publics. Le rapport présenté ici détaille les ratios budgétaires de la Ville de Montpellier et ses grands équilibres financiers, puis présente les principales réalisations de l'année par politique publique et l'exécution des dépenses et des recettes prévues au budget 2022.

INTRODUCTION	1
LE CONTEXTE ET L'EQUILIBRE DU CA 2022	6
La certification des comptes : Montpellier ville pionnière de la qualité comptable	6
Exécution réelle par section	8
L'épargne et la situation financière	10
LES REALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2022	13
Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants	15
Aménagement : construire une ville apaisée et durable	18
Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente	20
Culture et sports : favoriser l'épanouissement de chacun	22
Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et plus solidaire	24
Sécurité : garantir une ville qui protège toutes et tous	26
LES RESSOURCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	28
1. Les recettes de fonctionnement	28
a. La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat	29
b. Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)	31
Les dotations, compensations et subventions	33
Les autres recettes de fonctionnement.....	35

2. Les recettes d'investissement	36
Le recours à l'emprunt et l'encours de dette	36
Les subventions d'investissement	38
Les autres recettes d'investissement	39
LES EMPLOIS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	40
1. Les dépenses de fonctionnement	40
Les charges de personnel	40
Les charges de fonctionnement courantes.....	43
Les subventions versées	45
L'attribution de compensation en fonctionnement.....	46
Les charges financières	46
2. Les dépenses d'investissement	47
Les dépenses d'équipement	47
L'attribution de compensation en investissement.....	50
Les fonds de concours versés à la Métropole en 2022	51
Les subventions d'investissement versées	51
Le remboursement du capital de la dette.....	51
Les avances, ventes à tempérament et consignations	51
Les autres dépenses d'investissement	52
CONCLUSION	53
ANNEXES	54
Annexe n°1 : Présentation du CA 2022 selon l'article L.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique)	55

Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au CA 2022 et étalement des charges Covid	70
Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier	73
Annexe n°4 : Etat des services mutualisés	78
Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette	83
Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan	89

LE CONTEXTE ET L'EQUILIBRE DU CA 2022

La certification des comptes : Montpellier ville pionnière de la qualité comptable



La Ville de Montpellier s'est engagée volontairement en 2016 dans l'expérimentation de la certification des comptes locaux, intégrant les 25 collectivités retenues par la Cour des comptes pour participer à cette démarche. En 2020, Montpellier a confirmé la poursuite de cette expérimentation, qui permet d'acter la sincérité de ses comptes et la maîtrise de ses risques financiers, dans une optique de transparence envers les élus municipaux, les administrés, ainsi que l'ensemble des acteurs financiers.

En participant à ce processus de certification, la Ville a lancé un vaste travail de modernisation de ses éléments d'information financière, qui s'est décliné dans un plan d'actions pluriannuel visant à mettre en œuvre les préconisations de la Cour des comptes et du Commissaire aux comptes. Dans ce cadre, un outil supplémentaire d'information financière a été mis en place : l'annexe aux états financiers de l'exercice. Cette annexe réalisée chaque année est un outil supplémentaire de lecture du budget à destination des citoyens et les élus, qui détaille les résultats et principaux faits marquants de l'exercice et contribue ainsi à renforcer la transparence financière.

La Ville de Montpellier a fait partie des premières communes françaises à être certifiées parmi les 25 collectivités expérimentatrices.

En mai 2022, les comptes 2021 de la Ville de Montpellier ont été certifiés, en même temps que les comptes de Paris. En avril 2023, **les comptes 2022 ont à leur tour été certifiés. Il s'agit d'une reconnaissance importante qui acte la démarche de transparence de la Ville, la sincérité des comptes et la maîtrise des risques financiers.** La Ville de Montpellier poursuivra ses travaux pour obtenir une certification sans réserves d'ici la fin du mandat.

Cette volonté de transparence et de sincérité va au-delà de la certification des comptes : en effet, la Ville et la Métropole mettent à disposition des élus et des citoyens l'exhaustivité des flux financiers les liant dans un **miroir budgétaire** annexé à ce rapport (cf annexe n°3).

Exécution globale et détaillée du budget 2022

Le compte administratif 2022 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **549,5 M€** en recettes et **506 M€** en dépenses et se présente ainsi :

Recettes			
En M€	Ordre	Réel	Total
Fonctionnement	8,6	388,5	397,1
Investissement	29,0	123,4	152,4
Total	37,6	511,9	549,5

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	25,7	330,2	355,9
Investissement	8,6	141,5	150,1
Total	34,3	471,7	506,0

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **388,5 M€** en 2022, soit une progression de +16,4 M€ (+4,4%) par rapport à 2021 (372,1 M€). Cette progression est principalement liée à la dynamique des recettes fiscales (les bases de la fiscalité directe et les droits de mutation sont stimulés par la démographie dynamique de la ville et la vitalité du marché immobilier) et à un effet de rattrapage important concernant les produits des services, du domaine et de la gestion, revenus à la normale après la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à **330,2 M€** et progressent de +16,8 M€ (+ 5,4%) (313,4M€). Ces dépenses enregistrent notamment l'évolution de la masse salariale, qui a connu en 2022 le relèvement du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022 ainsi que la mise en place du RIFSEEP.

Exécution réelle par section

Section de fonctionnement

Recettes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 388 M€
Recettes fiscales	
254 M€	
Dotations, compensations et subventions	
100 M€	
Produits des services et du domaine	
31 M€	
Autres recettes (produits exceptionnels, cessions, remboursements)	
3 M€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 330 M€	Dépenses
	Dépenses de personnel
	194 M€
	Charges courantes et subventions versées
	96 M€
Charges financières et exceptionnelles	
3 M€	
Versement attribution de compensation et FPS à 3M	
37 M€	
EPARGNE BRUTE 58 M€	

Section d'investissement

EPARGNE BRUTE 58 M€	
Dotations reçues (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT: 80 M€
8 M€	
Remboursement d'avances	
5 M€	
Gestion active de dette	
15 M€	
Subventions d'investissement	
6 M€	
Autres recettes	
1 M€	
Emprunt	
45 M€	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 141 M€	Dépenses d'équipement (dont attribution de compensation 10,6 M€)
	103 M€
	Remboursement du capital de la dette
	14 M€
	Gestion active de dette
	11 M€
Avances	
11 M€	
Autres dépenses	
2 M€	

L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	372,1	388,5
- Dépenses de fonctionnement	313,4	330,2
Epargne brute	58,7	58,3
	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Encours de dette 31 décembre en M€	209,2	244,2
Epargne brute	58,7	58,3
Capacité de désendettement	3,6 ans	4,2 ans

Malgré l'inflation, l'épargne brute atteint 58,3 M€ en 2022, soit un niveau similaire à celui constaté en 2021.

L'encours de dette s'établit à 244,2 M€ au 31 décembre 2022. Sur cet encours, 45,4 M€ sont issus de l'emprunt d'équilibre 2022 et 14,5 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année 2023.

La capacité de désendettement se stabilise à 4,2 années, ce qui représente un ratio de solvabilité extrêmement favorable.

Résultats de l'exercice 2022

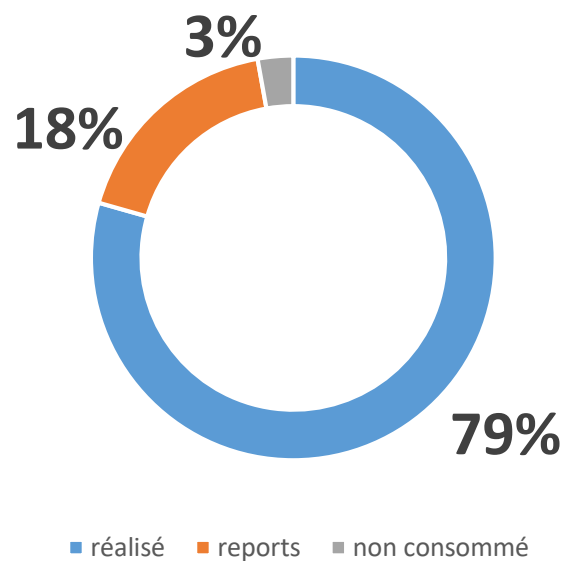
	<i>Données en M€</i>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	41,1
Résultat d'investissement de l'exercice	-0,1
Résultat de l'exercice	40,1
Reports à nouveau en fonctionnement	14,1
Reports à nouveau en investissement	-42,7
Résultat de clôture	11,5
Solde des restes à réaliser à reporter en fonctionnement	0
Solde des restes à réaliser à reporter en investissement	-0,6
Résultat net	10,9

Le résultat de clôture net correspond à 13 jours de trésorerie, ce qui est un signe de bonne gestion et de recours à l'emprunt mesuré sur 2022 (le seuil maximum recommandé par les analystes financiers est d'un mois).

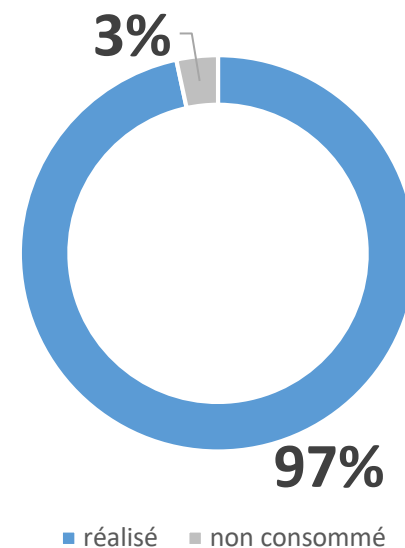
Taux de réalisation

Les taux de réalisation sont présentés ci-dessous :

Réalisation des dépenses d'équipement
2022



Réalisation des dépenses de fonctionnement
2022



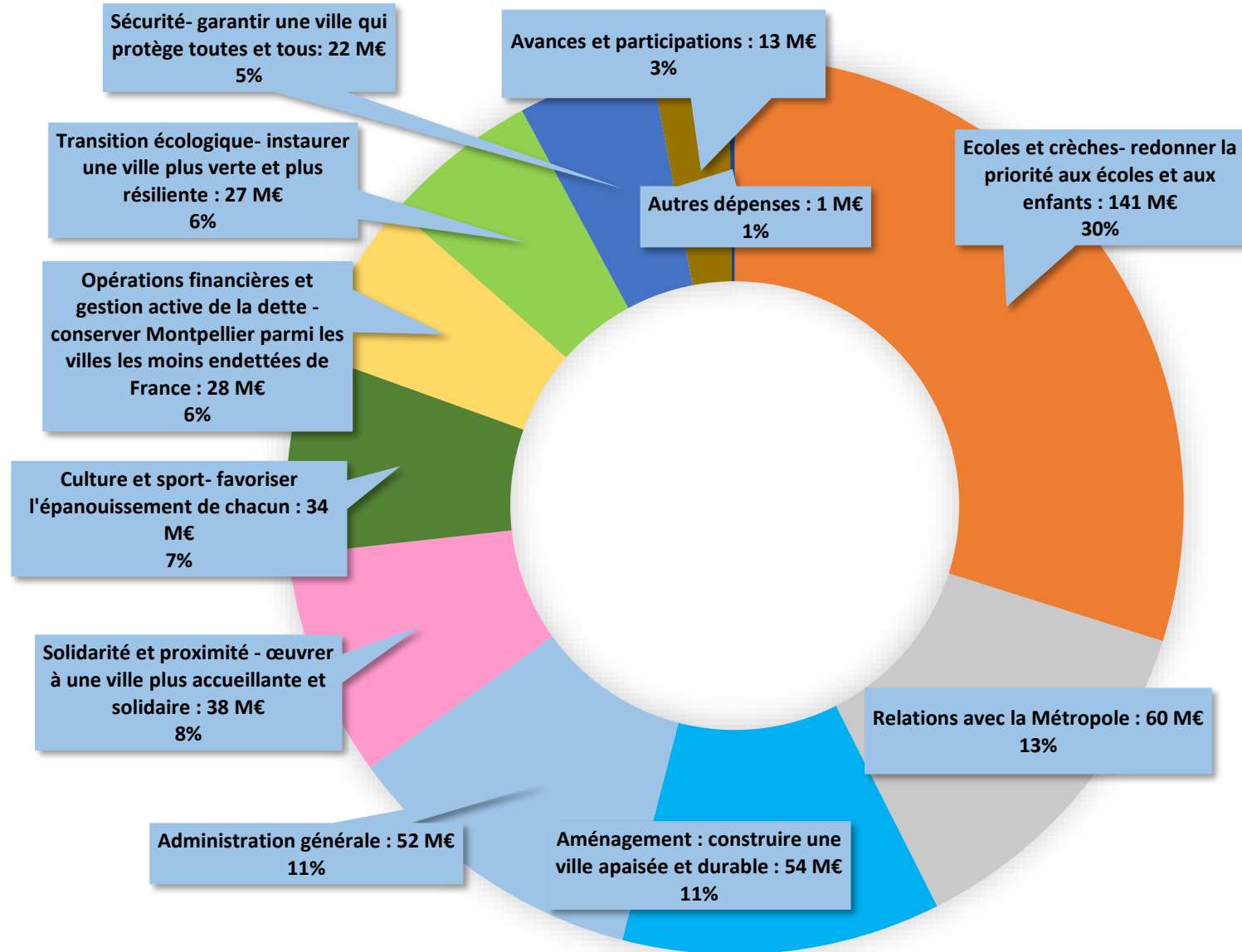
Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **79%** en 2022 (97% en tenant compte des engagements reportés sur 2023), **en progression de 8 points par rapport à 2021**. Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement progresse de 2 points pour atteindre 97% en 2022.

LES REALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2022

Les réalisations de l'exercice 2022 se sont inscrites dans les six axes de politiques publiques de Montpellier :

Axe de politique publique	Thématique
Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants	<ul style="list-style-type: none">• Investir pour l'avenir• Un grand plan pour revaloriser l'école de la République• Une restauration scolaire diversifiée et de qualité• Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance
Aménagement : construire une ville apaisée et durable	<ul style="list-style-type: none">• Rééquilibrer la ville• Accompagner son développement• Apaiser la ville
Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente	<ul style="list-style-type: none">• Une ville exemplaire• La ville parc
Culture et sport : favoriser l'épanouissement de chacun	<ul style="list-style-type: none">• Un grand plan de rénovation pour le sport de proximité• Un patrimoine exceptionnel• Un appui à la vitalité associative
Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et solidaire	<ul style="list-style-type: none">• Une ville plus proche de ses habitants
Sécurité : garantir une ville qui protège toutes et tous	<ul style="list-style-type: none">• La sécurité pour tous et partout• La propreté, l'hygiène et la sécurité sanitaire

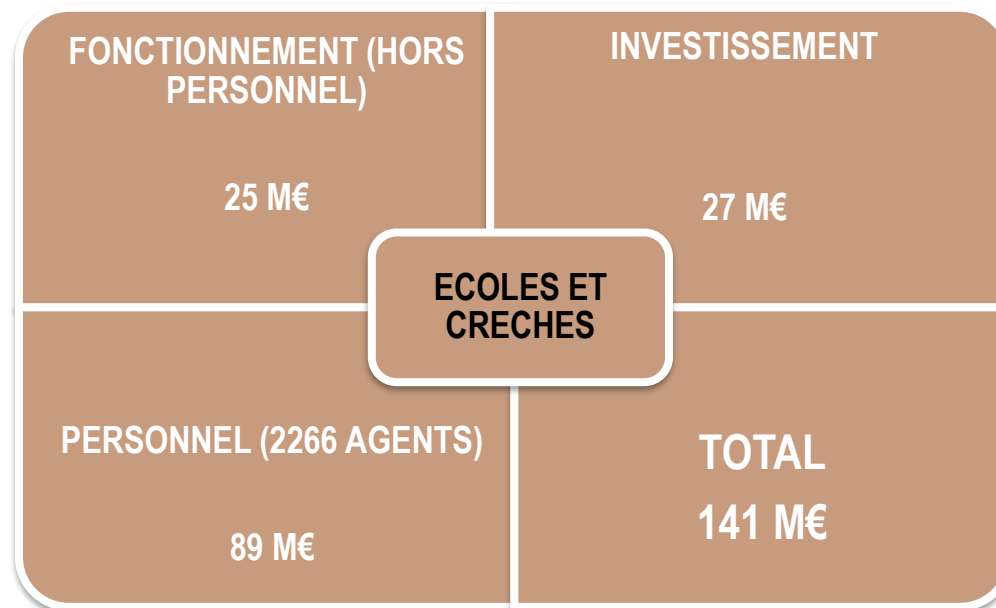
Les réalisations 2022 : 471 M€ d'opérations réelles au service des Montpeliérains



Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants

Cette thématique représente le premier pilier des politiques publiques de Montpellier : l'éducation et l'avenir des enfants constituent la priorité absolue de ce mandat. Avec plus de 141 M€ de crédits mobilisés, cette thématique a représenté le premier budget de l'année 2022. La priorité accordée aux écoles et aux enfants s'est notamment traduite :

- Par un engagement renforcé pour une ville à hauteur d'enfants : conformément à la pensée de Francesco Tonucci, penseur de la ville des enfants, cette conception globale irrigue l'ensemble des politiques publiques de Montpellier. Elle englobe l'enfant dans sa plénitude et replace l'action publique dans une continuité pédagogique, pour créer des espaces urbains respirables, accueillants et conviviaux.
- Par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire (Lucie Aubrac/Samuel Paty) dans le quartier de la Restanque.
- Par la signature de la convention Territoires numériques éducatifs avec l'éducation nationale, valable jusqu'en 2025. Ce projet vise à réduire la fracture numérique dans les écoles par un accès facilité à l'équipement numérique, la formation des enseignants, et l'accompagnement des parents dans l'acculturation au numérique. 13 écoles sont impliquées dans les secteurs Cévennes, Malbosc, Hôpitaux/facultés. Le projet s'accompagne de subventions versées par la Banque des territoires : pour Montpellier, les dépenses sont attendues à hauteur de 0,4 M€ pour 0,2 M € de subventions.



Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants

Investir pour l'avenir

- **4,2 M€** pour le groupe scolaire Lucie Aubrac/Samuel Paty (Restanque, 10 classes élémentaires et 5 classes de maternelle, ouverture en septembre 2022)
- **1,1 M€** pour le groupe scolaire Hauts Croix d'argent
- **1,6 M€** pour le groupe scolaire Jeanne Moreau (cité créative, 10 classes supplémentaires d'ici 2024)

Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- **5 M€** pour les travaux globalisés sur le patrimoine scolaire, comprenant notamment :
 - **2,4 M€** pour les travaux de maintenance
 - **0,5 M€** pour la rénovation de sanitaires
 - **0,4 M€** pour le remplacement du mobilier
 - **0,3 M€** pour les aires de jeux
 - **0,3 M€** pour les toitures
 - **0,2 M€** pour les travaux de rentrée scolaire
- **3,3 M€** de travaux de rénovation écologique du patrimoine scolaire : menuiseries, brise-soleil, toitures et luminaires
- **1,6 M€** pour le plan numérique dans les écoles, qui a vu en 2022 l'ensemble des écoles maternelles équipées de vidéoprojecteurs. Par ailleurs, toutes les écoles de Montpellier sont dorénavant raccordées au réseau fibre optique de la Ville
- **1,1 M€** pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire du Conservatoire





Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants

Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- 1 M€ pour la mise en accessibilité des écoles
- 1,4 M€ pour la végétalisation des cours et le confort thermique des écoles

Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance

- 1,2 M€ de travaux dans les crèches, comprenant notamment :
 - 0,6 M€ de travaux de maintenance;
 - 0,2 M€ pour la rénovation des aires de jeux.

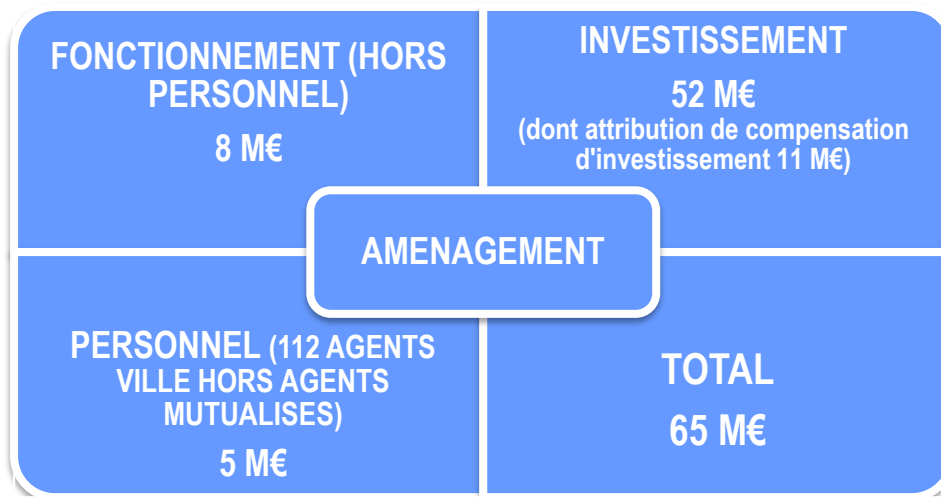
Une restauration scolaire diversifiée et de qualité

- 1 M€ pour la cité de l'alimentation
- 0,9 M€ pour la transformation de restaurants scolaires en self
- 0,4 M€ pour la réhabilitation de la cuisine centrale existante
- 0,1 M€ pour des travaux dans les restaurants scolaires

Aménagement : construire une ville apaisée et durable

Améliorer l'attractivité de Montpellier et la qualité du cadre de vie sont des objectifs forts de ce mandat. Il s'agit d'accompagner le développement de la ville de façon harmonieuse, de maîtriser son expansion en limitant l'étalement urbain, et de la rééquilibrer par un urbanisme maîtrisé, désartificialisé, et végétalisé. L'aménagement urbain joue ainsi un rôle clé dans la transition énergétique et écologique de Montpellier. Cette priorité fait l'objet d'un engagement important inscrit dans la PPI 2021-2026, avec 292 M€ de crédits votés sur cette thématique.

Dans le même temps, un effort important est porté sur les quartiers anciens et les quartiers prioritaires : si l'aménagement urbain de ces dernières décennies s'est essentiellement concentré le long du Lez à l'est, l'effort est maintenant rééquilibré vers les quartiers de l'ouest. La rénovation des quartiers Cévennes et Mosson est ainsi un enjeu majeur pour notre territoire, pour améliorer le cadre de vie, l'accès à l'emploi, la qualité des commerces et la réussite des enfants. Ces projets de rénovation urbaine, construits en concertation avec les habitants, font l'objet d'une dimension globale, en associant un grand nombre d'acteurs (Ville et Métropole de Montpellier, CCAS, Mission locale, Maisons pour tous, CAF, ANRU...) et mettant en cohérence l'ensemble des politiques publiques (éducation, solidarités, culture, sports, emploi...) conduites dans ces quartiers.





Aménagement : construire une ville apaisée et durable

Accompagner son développement

- **3,8 M€** de participation à la ZAC Cité créative
- **1,9 M€** pour les abords du collège Parc Marianne
- **1,6 M€** de participation aux équipements publics de la ZAC de la Restanque
- **0,6 M€** pour l'embellissement et la requalification visuelle de la ville

Apaiser la ville

- **15 M€** de fonds de concours versés à la Métropole pour la Ville apaisée (ligne 5 de tramway)
- **3 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics

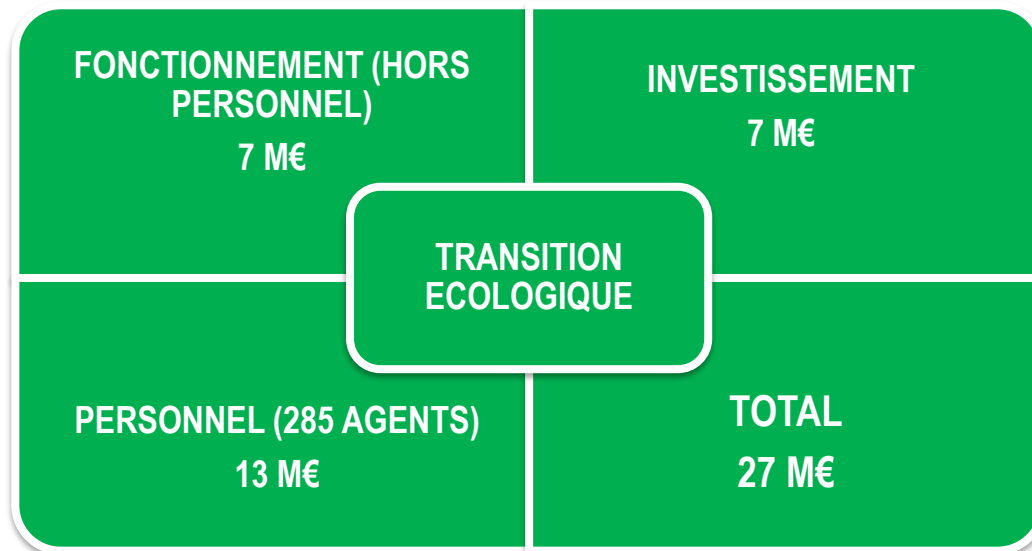
Rééquilibrer la ville

- Plus de **7 M€** pour la politique foncière de la collectivité
- **1,2 M€** de participation au renouvellement du quartier de la Mosson
- **0,6 M€** de participation au renouvellement du quartier prioritaire des Cévennes (concession d'aménagement Petit Bard), qui comprend l'aménagement de l'espace public, la restructuration commerciale, et la construction de programmes de logements
- **1,2 M€** de participations SERM/SA3M pour la concession d'aménagement de Grand Cœur

Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente

La transition écologique et solidaire de Montpellier se décline par le projet de ville-parc : chaque Montpelliérain et chaque Montpelliéraine doit pouvoir accéder facilement et rapidement à des espaces verts vecteurs de bien-être et de santé. La Ville consacre ainsi d'importants crédits à cette thématique, qui se traduit par le développement du patrimoine arboré (plantation de 50 000 arbres sur la mandature), par l'aménagement de nouveaux jardins partagés propices à la création de lien social, par la création de parcours et de coulées vertes dans la ville, et de façon plus globale par la préservation et la valorisation de son riche patrimoine naturel (1000 hectares de verdure).

Montpellier se doit également d'être à la hauteur des changements climatiques, en réduisant son empreinte sur l'environnement : la Ville agit pour rénover les équipements climatiques de son patrimoine, participe au développement des énergies douces, et renouvelle l'ensemble de son parc automobile sur ce mandat pour le décarboner. En 2022 la Ville a ainsi acquis 32 véhicules légers électriques, en remplacement des véhicules anciens et polluants, et mis en place de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur plusieurs sites (Grammont, Maison de la Démocratie, Pagézy).





Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente

La ville parc

- **3,6 M€** de travaux globalisés dans les espaces verts de la Ville
- **0,1 M€** pour l'aménagement de Grammont (études, créations de jardins familiaux et plantation de vergers à agrumes)
- **0,2 M€** pour la végétalisation de la ville (programme 50 000 arbres ; plus de 14 000 arbres ont été plantés à fin 2022).
- **0,1 M€** pour les études préalables de l'agriparc des Bouisses, projet majeur de préservation de la nature en ville, de lutte contre l'étalement urbain et de création d'un espace agroécologique de référence
- **0,1 M€** pour l'agriparc du Mas Nouguier
- **Ouverture au public** du parc Suzanne Babut

Protéger la biodiversité : Lunaret-Lavalette-Montmaur

- **0,3 M€** pour le projet global Lunaret-Lavalette-Montmaur, visant à la transformation du poumon vert du Nord de Montpellier et de la Métropole.
- **0,7 M€** d'investissements globalisés sur le parc de Lunaret et la serre amazonienne

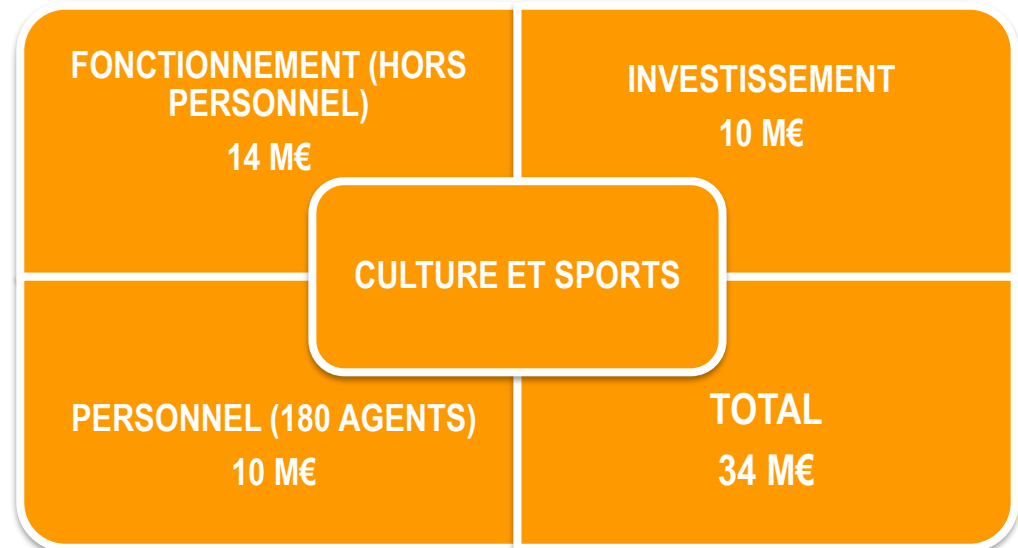
Une ville exemplaire

- **0,7 M€** pour la rénovation des équipements climatiques municipaux (hors scolaires)
- **1,4 M€** pour la flotte décarbonée de véhicules municipaux.

Culture et sports : favoriser l'épanouissement de chacun

Les crédits consacrés à la culture et aux sports en 2022 ont été à la hauteur du dynamisme de Montpellier en la matière, avec 34 M€ au service de ces thématiques. L'identité de la ville est profondément liée à la culture, qui participe de façon majeure à l'émergence d'une ville inclusive et émancipatrice. C'est pourquoi Montpellier a lancé avec les collectivités partenaires voisines sa candidature pour la capitale européenne de la culture 2028, et a été retenue parmi les 4 villes de France finalistes. Cette reconnaissance constitue une formidable opportunité pour faire rayonner l'ensemble de la richesse culturelle et patrimoniale de notre territoire.

En parallèle, Montpellier s'affirme comme la ville sportive par excellence, du haut niveau au sport de quartier. L'équipe municipale souhaite ainsi faire de notre ville un terrain de sport à ciel ouvert, en démocratisant l'activité physique et sportive pour toutes et tous. Cela se traduit par des travaux de rénovation des équipements (stade Philippidès, Palais des Sports Pierre de Coubertin), par l'irrigation du territoire en installations en libre accès (street-workout) ainsi que par le soutien important apporté aux associations. Plus que jamais, il s'agit de conforter le rôle de la pratique sportive comme vecteur d'intégration et de cohésion sociale.



Culture et sports : favoriser l'épanouissement de chacun

Un grand plan de rénovation pour le sport

- **3,4 M€** d'investissements globalisés pour les sports, avec notamment :
 - **1,9 M€** pour des travaux de rénovation et de sécurisation des équipements
 - **0,8 M€** de travaux dans les gymnases
 - **0,5 M€** de travaux dans les stades
- **0,5 M€** pour le complexe de tennis de Grammont (réfection prévue de 5 terrains au total)
- **0,3 M€** pour le skate-park de Grammont
- **1,9 M€** pour l'aménagement du lac des Garrigues
- **0,5 M€** pour les travaux des locaux des terrains Giambrone et Paul Valéry
- **0,7 M€** de frais d'études pour la rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin

Un patrimoine culturel exceptionnel

- **0,9 M€** pour les travaux et études en matière de culture et de patrimoine, et notamment :
 - **0,2 M€** pour la restauration de collections et d'œuvres d'art
 - **0,2 M€** d'études pour le projet mille formes
 - **0,1 M€** de travaux pour les archives
- **0,1 M€** de subventions d'équipement versées aux associations culturelles

Montpellier capitale européenne de la Culture 2028



montpellier2028.eu

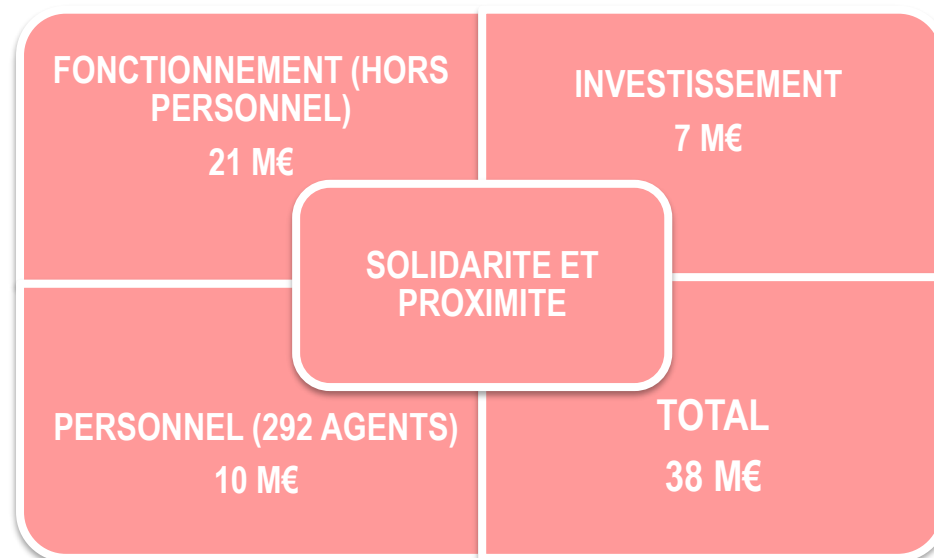
Unis pour la culture



Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et plus solidaire

Depuis un peu plus de deux ans, la Ville de Montpellier a mis en place une politique de bouclier social, pour œuvrer à une ville plus solidaire. Ce bouclier se compose de mesures fortes telles que le plan de soutien scolaire gratuit, public et laïque, la tarification solidaire de la cantine à 50 centimes, le coup de Pouce jeune de 50 euros pour encourager la pratique sportive et culturelle, ou encore la gratuité intégrale des transports pour toutes et tous à la fin de l'année 2023 mise en place par la Métropole. Cette politique de solidarité vise à assurer l'égalité de dignité de toutes et tous, participer à la fraternité et protéger le pouvoir d'achat ; elle se construit au quotidien, en collaboration avec les partenaires de la Ville que sont la Métropole, le CCAS et l'Etat.

L'action des Maisons pour Tous au quotidien joue également un rôle majeur dans la mise en place d'une ville plus accueillante et solidaire. La 24^e Maison pour tous, nommée Frida Kahlo, a ainsi ouvert dans le quartier Port Marianne en octobre 2022, et a pour objectif de guider et soutenir les initiatives citoyennes favorisant l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes les familles, et plus particulièrement les familles monoparentales.



Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et solidaire

Une ville plus proche de ses habitants

- **13,8 M€** pour la subvention au CCAS, partenaire privilégié de la Ville et acteur incontournable de l'action sociale
- **1 M€** pour les travaux et études des Maisons pour tous
- **Ouverture** de la Maison pour tous Frida Kahlo
- **1,9 M€** de subventions versées en matière de lutte contre les exclusions, accueil des migrants et stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté, lutte contre les discriminations, droits des femmes, politique de la ville, accessibilité et commémorations. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec l'Etat
- **0,2 M€** de participation au centre d'expérimentation et d'innovation sociale
- **Plus de 2200 bénéficiaires** du Coup de pouce jeunesse en 2022, pour un montant total de dépenses à hauteur de **0,1 M€**
- **0,1 M€** de dépenses au titre de la carté été jeunes. 2000 cartes ont été vendues en 2022 (25€) et 300 cartes distribués gratuitement en faveur de familles en difficulté
- **0,1 M€** pour l'organisation de l'Antigone des associations. L'Antigone des associations voit chaque année la participation de près de 900 associations et accueille 100 000 visiteurs.

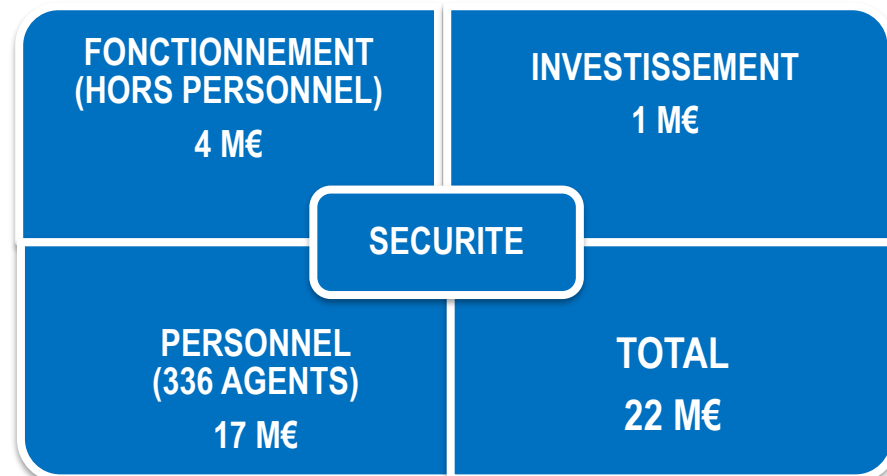


Sécurité : garantir une ville qui protège toutes et tous

Renforcer les moyens de la sécurité est un des principaux engagements pris par la Ville sur ce mandat. Il s'agit de réaffirmer le respect de l'autorité républicaines et des règles sur lesquelles repose le vivre ensemble. Depuis plus de deux ans, l'action de la police municipale a ainsi été repensée pour constituer une police de proximité, au plus près des attentes des habitants. La coopération entre les services de la Ville et les services de l'Etat a également été renforcée, et les actions conjointes se sont multipliées pour lutter contre les phénomènes de violence sous toutes leurs formes.

La PPI votée en novembre 2021 a également consacré d'importants investissements en matière de sécurité, visant à protéger les citoyens et à assurer la tranquillité publique. Ceci se traduit notamment par la création d'un hôtel des sécurités qui verra le jour d'ici début 2028 à Celleneuve pour centraliser toutes les forces de sécurité de la Ville (état-major de la police municipale, centre de supervision urbaine, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, la future police des transports...).

La protection des Montpelliéraines et des Montpelliérains se traduit également par les moyens déployés pour faire face à la situation sanitaire : le centre de vaccination de grande capacité situé à l'hôtel de ville, qui a fonctionné du 6 décembre 2021 au 25 mars 2022, a permis de délivrer près de 260 000 doses de vaccins et a participé à la protection des habitants face à la crise sanitaire.



Une ville qui protège

La sécurité pour tous et partout

- **0,4 M€** d'acquisition de matériel et de logiciels en matière de sécurité (matériel, équipement et mobilier pour la police municipale...)
- **0,5 M€** pour l'extension du réseau de la vidéoprotection

La protection sanitaire, l'hygiène et la propreté

- **0,5 M€** pour le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité situé à l'hôtel de ville (dont 0,4 M€ de dépenses de personnel), qui a fonctionné jusqu'au 25 mars 2022.
- **0,2 M€** de crédits de fonctionnement fléchés pour la crise sanitaire (acquisition de produits sanitaires, masques et matériel de protection, nettoyage et désinfection des bâtiments municipaux, etc.)
- **1 M€** pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage



LES RESSOURCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à hauteur de **388,5 M€** en 2022.

Décomposition des recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES EN M€	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	388,5
Recettes fiscales	253,9
Dotations, compensations, participations, subventions	99,6
Produits des services et du domaine	31,5
Autres recettes de fonctionnement (recettes exceptionnelles, financières, remboursements, cessions)	3,5

a. La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat

i. Les taux de fiscalité

Conformément aux engagements de l'équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat. **Les taux de fiscalité locale sont ainsi restés inchangés en 2022.**

Stratégie financière pour ce mandat :
garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages

Depuis la réforme de la taxe d'habitation en 2021, **le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux antérieurement appliqués par la Ville de Montpellier et par le Département de l'Hérault. Ce transfert du taux départemental est sans aucun impact pour les contribuables Montpelliérains** : il vise à compenser pour la Ville la perte complète de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Les gains ou pertes résiduels de recettes sont financés via un coefficient correcteur qui garantit un équilibre de la réforme pour les collectivités.

22,49%

Taxe d'Habitation

Depuis 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers

52,63%

Taxe sur le Foncier Bâti

Pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du département (21,45%) a été ajouté au taux communal en 2021 (31,18%) : soit un taux total de 21,45% + 31,18% = 52,63%

112,71%

Taxe sur le Foncier
Non Bâti

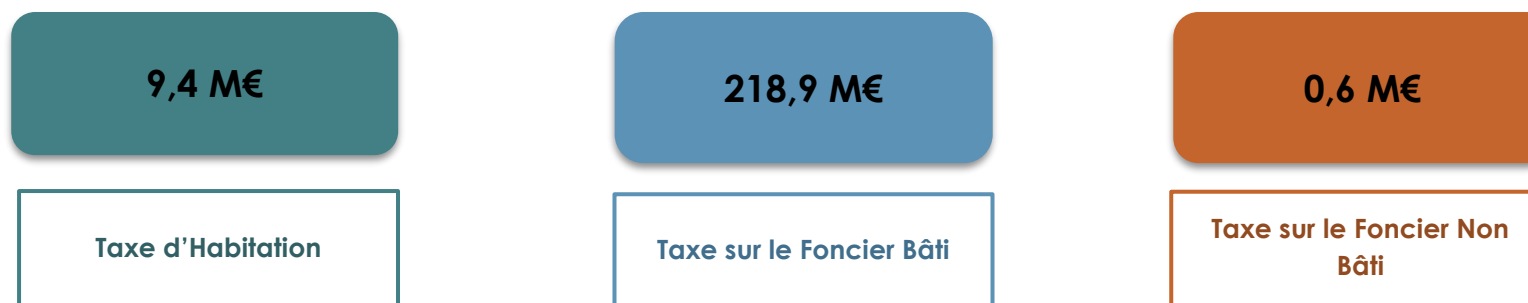
L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2022 est ainsi exclusivement liée à l'évolution des bases fiscales (évolution physique et évolution décidée par le législateur), et non à l'évolution des taux votés par la commune.

Comparaison des taux applicables à un contribuable

Ville	Taux du bloc communal (ville + groupement)
Angers	56,42%
Le Havre	54,36%
Grenoble	53,92%
Nîmes	53,20%
Montpellier¹	52,80%
Nantes	52,75%
Dijon	51,69%
Toulouse	48,55%
Lille	48,35%
Rennes	47,39%

ii. Produits de fiscalité 2022

Le produit de la fiscalité directe atteint **228,9 M€** pour 2022, en progression de 4,2% par rapport à 2021 (219,7 M€).



¹ Le taux de foncier bâti du bloc communal de Montpellier se décompose en un taux de 52,63% pour le taux communal et de 0,167% pour le taux de l'intercommunalité.

En matière de taxe d'habitation, les chiffres définitifs 2022 aboutissent à une évolution du produit (majoration pour les résidences secondaires et rôles complémentaires inclus) de +21% par rapport au produit définitif de 2021. Cette évolution est essentiellement liée à la majoration sur les résidences secondaires de 20% à 50% (soit +20,8% de produit) qui vise à réintroduire des biens sur le marché locatif, et ainsi augmenter l'offre de logement sur Montpellier. Les premières tendances permettent de constater une diminution de l'ordre de 3% des résidences secondaires sur la commune.

Concernant le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (rôles complémentaires et coefficient correcteur inclus), l'évolution est de +4,1% par rapport au produit définitif de 2021, notamment composée de :

- +1,3% au titre de l'évolution physique.
- +3,4% au titre de la revalorisation pour les locaux d'habitation et de +0.7% pour les locaux commerciaux

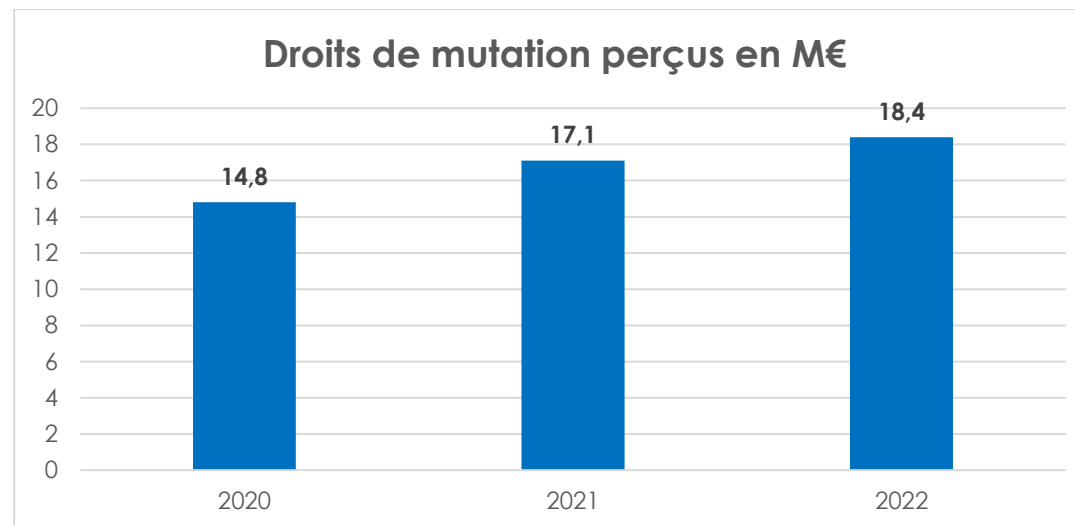
En plus de ces montants, les rôles supplémentaires ont représenté **0,4 M€**, essentiellement issus de la Taxe d'Habitation (64%) et la Taxe sur le Foncier Bâti (34%).

b. Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)

Les produits de fiscalité indirecte sont les suivants pour 2022 :

- **Les droits de mutation : 18,8 M€**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière : ils sont perçus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Directement liée à l'évolution locale du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette progresse encore après une année 2021 particulièrement dynamique (17,4 M€ en 2021) malgré les premières augmentations constatées sur les taux d'intérêt en 2022.



- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,4 M€**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7m². Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,8 M€**

Le niveau de recettes du FPIC 2022 stagne par rapport à 2021 (3,8 M€). Malgré une augmentation de l'enveloppe reversée à l'ensemble intercommunal (14,2 M€ contre 13,7 M€), l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale (0,565 contre 0,547) a accru la part reversée à la Métropole et a donc contribué à l'absence de progression du reversement à la commune de Montpellier.

- **La dotation de solidarité communautaire : 0,7 M€**

La Métropole de Montpellier a voté, pour la première fois en 2020, le versement à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire. La Ville de Montpellier a perçu à ce titre **0,7 M€ en 2022** ; la répartition entre communes est fonction de plusieurs critères :

- Potentiel financier par habitant : 35%,
- Revenu moyen par habitant : 35%
- Poids des logements sociaux : 20%
- Poids de la population âgée de 3 à 16 ans : 10 %

Les dotations, compensations et subventions

Les dotations et compensations

Les dotations et compensations perçues sont les suivantes :

Recettes	Produit 2021	Produit 2022
Dotation Forfaitaire	38,1 M€	38,8 M€
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	30,1 M€	31,3 M€
Dotation nationale de péréquation	4,9 M€	5,1 M€
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
TOTAL DOTATIONS	74,3 M€	76,5 M€
Compensations	5,0 M€	5,8 M€
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS	79,3 M€	82,3 M€

Le produit des dotations a progressé de 3,0% en 2022, porté par la croissance de la DSU (+4%).

Les compensations fiscales versées par l'Etat affichent une forte augmentation en 2022 (+16,0%). Cette évolution est consécutive au transfert des compensations perçues par le département à la commune, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation.

Les subventions de fonctionnement

La Ville de Montpellier a perçu **17,2 M€** de recettes en 2022 au titre des subventions de fonctionnement, dont :

- 13,8 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux ;
- 2,6 M€ de recettes versées par les structures de l'Etat (préfecture, ARS, FIPHFP, etc.) et du Département ; ces recettes comprennent une subvention de l'ARS de 1,2 M€ versée au titre du centre de vaccination de grande capacité situé à l'hôtel de ville
- 0,8 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics)

Les produits des services, du domaine et de gestion

Le produit des services, des domaines et de gestion courante a connu un effet de retour à la normale en 2022 : il a atteint **31,5 M€** contre 27,4 M€ en 2021. Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Produit	CA 2022
Forfait post stationnement (reversé à la Métropole)	5,5 M€
Produit restauration scolaire	4,9 M€
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	4,2 M€
Remboursement par la Métropole (mise à disposition de personnel, refection de charges)	3,9 M€
Produit établissements de petite enfance	2,7 M€
Redevances des immeubles (loyers)	1,9 M€
Redevance DSP stationnement en surface (reversée par le délégataire)	1,4 M€
Recettes accueils de loisirs sans hébergement	0,9 M€
Recettes maisons pour tous	0,8 M€

Produit	CA 2022
Loyers des halles	0,5 M€
Redevances et concessions cimetières	0,4 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **2,8 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements lié au coût des agents (rémunérations et charges sociales).
- **0,7 M€** de recettes exceptionnelles correspondant en majorité à des produits de cessions.

2. Les recettes d'investissement

Le recours à l'emprunt et l'encours de dette

L'emprunt d'équilibre du CA 2022 est de **45,4 M€**. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 244,2 M€ dont 14,5 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année 2023 (cf page suivante). **La Ville de Montpellier est nettement moins endettée que la moyenne nationale** : l'encours de dette par habitant est en effet de **713€, contre 1093€ pour les villes de notre strate** (villes de plus de 100 000 habitants hors Paris²). La dette de Montpellier est en effet une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.

Chiffres clés de la dette

Au 31 décembre 2022 la Ville dispose de 58 emprunts répartis auprès de 15 prêteurs. Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022	
DETTE GLOBALE	209,15 M€		209,18 M€	
TAUX MOYEN	1,40%		1,58%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 1 mois		15 ans et 4 mois	
Encours à taux fixe	107,1 M€	51.2%	119,26 M€	48.8%
avec un taux moyen de	2,67%		2,26%	
Encours à taux variable	102,05 M€	48.8%	124,92 M€	51.2%
avec un taux moyen de	0,28%		0,69%	

² Dernières données DGCL disponibles, en attente de mise à jour avec les données 2023.

La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée à 49% d'emprunts à taux fixes et pour 51% d'emprunts à taux variables. 100% de l'encours de dette de la Ville présente un risque de catégorie 1A, soit une sécurité maximale selon la charte de bonne conduite (charte Gissler). L'annexe jointe au présent rapport présente une information synthétique complète conformément au règlement budgétaire et financier. Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce nouveau mandat est basée sur **une gestion maîtrisée et stratégique de l'endettement** : il s'agit de concilier le financement des importants investissements prévus tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.

La dette en taux variable a encore bénéficié de conditions financières favorables en 2022, et son taux moyen a atteint 0.69%. Les taux court terme ne sont redevenus positifs qu'au cours de l'été 2022 et sont remontés lentement, en parallèle des augmentations de taux directeur de la Banque Centrale Européenne. Les emprunts déjà souscrits et en cours de souscription par la Ville de Montpellier sont majoritairement indexés sur des taux variables ou comportent des possibilités de passage à taux fixe. La Ville de Montpellier mène en effet une politique de répartition des taux, ce qui lui permet de bénéficier à la fois de taux variables extrêmement bas et des opportunités de taux fixe également très avantageux. Au total, le taux d'intérêt moyen de la Ville de Montpellier s'établit à 1,58%.

Les contrats revolving

La Ville a souscrit **14,5 M€** au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » qui ont été remboursés en début d'année 2023. Les « contrats revolving » ou ayant des phases de mobilisation « revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

La Ville a réalisé deux opérations au titre de ces contrats en 2022 :

- Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un contrat conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2004. Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier. En 2022, **4,5 M€** ont ainsi été mobilisés en recettes au titre du CLTR, et remboursés au début d'année 2023.
- Un contrat avec phase de mobilisation revolving, phase que la ville sollicite dans le cadre de ses consultations bancaires. Ces phases de mobilisations permettent d'une part de souscrire des emprunts et de les mobiliser très rapidement aux moments les

plus opportuns lorsque le besoin structurel d'emprunt est avéré. Lorsqu'elles sont revolving, elles permettent de procéder aux mêmes opérations que décrites précédemment. En 2022, l'un de ces contrats a été mobilisé à hauteur de 10M€ auprès de la Société Générale.

Les subventions d'investissement

Montpellier a perçu **6,2 M€** en 2021 au titre des subventions d'investissement, qui confirment les relations de confiance qui unissent la Ville et ses partenaires. Qu'ils en soient remerciés.

Les principales subventions sont les suivantes :

Subventions perçues	
Subventions DREAL ³ contrat de relance du logement	2,3 M€
Subvention Etat politique de la ville travaux dans les écoles	1,0 M€
Subvention Etat travaux restaurant scolaire Armstrong	0,7 M€
Subventions CAF travaux de rénovation établissements petite enfance	0,5 M€
Subventions Etat politique de la ville travaux équipements sportifs	0,2 M€
Subvention politique de la ville aménagement centre d'expérimentation et d'innovation sociale	0,2 M€
Subvention politique de la ville travaux MPT Brassens	0,2 M€

A noter que dans le cadre des fonds de concours aux communes, la Métropole a voté en 2022 une enveloppe de 0,2 M€ pour l'implantation par la Ville de Montpellier de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

³ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie

Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 8 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2021. Pour rappel, la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,8 M€**.

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 5,4 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. En 2022 la Ville a perçu **5 M€** au titre des remboursements par ces structures des avances consenties.

A ces recettes s'ajoutent **0,3 M€** de recettes des ventes à tempérament relatives à la ZAC Port Marianne ; il s'agit de ventes dont le paiement est échelonné sur plusieurs années : le montant des paiements est comptabilisé en recettes « créances sur des particuliers ».

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 1,2 M€**

Ces recettes correspondent en majorité à des remboursements de travaux à la Métropole, dont 0,7 M€ pour les travaux sur les espaces verts attenants à la voirie.

LES EMPLOIS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES EN M€	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	330,2
Charges de personnel	193,9
Charges courantes et subventions	95,9
Attribution de compensation et reversements de recettes à la Métropole	37,0
Charges financières	3,4

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **330,2 M€** en 2022.

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du compte administratif de la Ville avec **193,9 M€**. La masse salariale de la Ville comprend le remboursement des charges de personnel à la Métropole au titre des services mutualisés pour **20,1 M€** (le détail des services mutualisés entre la Ville et la Métropole est présenté dans l'annexe n°3 de ce document).

La masse salariale est caractérisée par plusieurs faits majeurs en 2022 :

1) Le Centre de vaccination

Le 15 avril 2021, le centre de vaccination municipal de grande capacité ouvrait ses portes dans la salle des rencontres de l'Hôtel de Ville pour accélérer la campagne de vaccination nationale, en permettant un accès facilité à tous les publics éligibles.

Après une fermeture le 10 novembre 2021, le centre rouvrait ses portes le 6 décembre 2021 pour accompagner l'ouverture de la dose de rappel à tous les publics (12 ans et plus).

Depuis janvier 2021, plus de 3 M€ de dépenses ont été engagées par la Ville pour le fonctionnement du centre de vaccination, pour lequel elle a reçu un concours important de l'ARS. Il s'agit là d'une traduction concrète du bouclier social mis en place par la municipalité, qui a permis l'accès d'un grand nombre de Montpelliérains à une vaccination gratuite et facilitée.

Le Centre de vaccination a fonctionné jusqu'au 25 mars 2022, pour un coût en masse salariale de 0,4 M€ pour l'année 2022 (agents en renfort pour assurer le fonctionnement du centre).

2) Une politique de rémunération équitable et sociale

Le 29 mars 2022, l'exécutif de la Ville de Montpellier a instauré le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour toutes catégories confondues (A, B et C). En outre, le CA 2022 intègre la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) versée pour la première fois en décembre 2021.

Cette politique volontariste poursuit l'objectif de mettre en place une rémunération plus sociale, plus équitable et plus juste.

3) Des éléments structurels

La masse salariale a également progressé sous l'effet d'éléments plus structurels :

- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT)
- Les mesures nationales applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales, notamment le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022 (coût de 2,4 M€ en 2022), la réforme des grilles statutaires suivant l'augmentation du SMIC du 1^{er} janvier 2022 et 31 octobre 2022, et la prime inflation versée en janvier 2022 (coût de 0,4 M€ compensé par une subvention équivalente de l'Etat)

4) La volonté de l'employeur de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques

En plus des effets exogènes et de la progression naturelle liée au GVT, la masse salariale 2022 enregistre des choix politiques forts et assumés, reconnaissant le rôle des agents comme principal moteur du service public montpelliérain :

- Les créations de postes liées aux nouveaux équipements : ouverture en septembre 2022 du groupe scolaire de la Restanque composé de l'école élémentaire Samuel Patty et de l'école maternelle Lucie Aubrac (12 postes), ouverture de la Maison pour Tous Frida Kahlo au deuxième semestre (6 postes) : 0,5 M€
- La rémunération des enseignants recrutés pour assurer l'encadrement et la coordination du soutien scolaire gratuit et laïque : 0,7 M€
- Le recrutement d'apprentis, qui s'inscrit dans une politique visant à soutenir la jeunesse, à renforcer la qualification et à favoriser l'emploi : 0,4 M€

Principaux postes de la masse salariale

Les principaux postes de la masse salariale (hors mutualisations) sont la réussite éducative et la restauration scolaire avec 63 M€, l'administration générale avec 34 M€, l'enfance pour 25 M€ et les espaces verts et le parc de Lunaret à hauteur de 17 M€.

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement et restauration scolaire	63
Enfance	25
Administration générale (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, moyens généraux...)	33

Thématique	Masse salariale en M€
Sécurité (police municipale, ASVP)	13
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	17
Culture, Sports et jeunesse	10
Maisons pour tous	9
Personnel mutualisé refacturé (tous secteurs confondus)	20

Les charges de fonctionnement courantes

Les charges de fonctionnement courantes 2022 s'établissent à **95,9 M€**. Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante (dont subventions).

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc.

Principaux postes de charges à caractère général	Réalisations 2022 en M€
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	4,4
Encadrement des temps d'activités périscolaires	3,7
Dépenses d'énergie	3,6

Principaux postes de charges à caractère général	Réalisations 2022 en M€
Entretien, réparations et nettoyage des bâtiments et réseaux	3,6
Entretien et réparations de terrains, bois et forêts	3,5
Locations immobilières et charges locatives	2,8
Frais de maintenance	2,6
Événements (Hivernales, fête de la musique, ZAT, etc.)	2,3
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	2,2
Locations mobilières (hors locations pour événements)	1,6
Fourniture de petit équipement	1,4
Annonces et insertions	1,2
Taxes foncières acquittées	1,2
Fournitures scolaires	1,1
Contrat de lutte anti-tags	1,0
Eau et assainissement	0,9
Etudes, recherches et documentation	0,9
Frais d'assurance	0,9
Redevance spéciale ordures ménagères versée à la Métropole	0,8
Frais de télécom et d'affranchissement	0,8
Alimentation crèches	0,6
Fonctionnement courant des cimetières (dont eau, énergie, etc)	0,5
Entretien et réparation biens mobiliers et véhicules	0,5
Illuminations de Noël	0,6
Fournitures d'entretien	0,6
Carburant	0,5

Principaux postes de charges à caractère général	Réalisations 2022 en M€
Frais de formations	0,5
Vêtements de travail	0,4
Frais d'actes et de contentieux	0,4
Fournitures administratives	0,4

Les subventions versées

Lors de la campagne de subventions 2022, 1789 dossiers ont été reçus concernant les compétences de la Ville, qui a retenu 694 structures bénéficiaires. Les subventions versées ont représenté au total **26,9 M€** en 2022. Les principales enveloppes de subventions versées sont les suivantes:

THEMATIQUES	CA 2022 en M€
CCAS	13,8
MOCO	3,0
Ville éducative et réussite scolaire	2,7
Culture	2,2
Solidarité, action sociale (hors subvention CCAS)	1,9
Jeunesse et Sport	1,8
COSC	0,9

THEMATIQUES	CA 2022 en M€
Action internationale	0,2

La subvention versée au CCAS a progressé de 1,1 M€ en 2022, afin d'intégrer les impacts de la mise en place du RIFSEEP.

L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville. L'attribution de compensation versée à la Métropole en fonctionnement s'est élevée à **34,7 M€** en 2022.

Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **3,4 M€** en 2022.

2. Les dépenses d'investissement

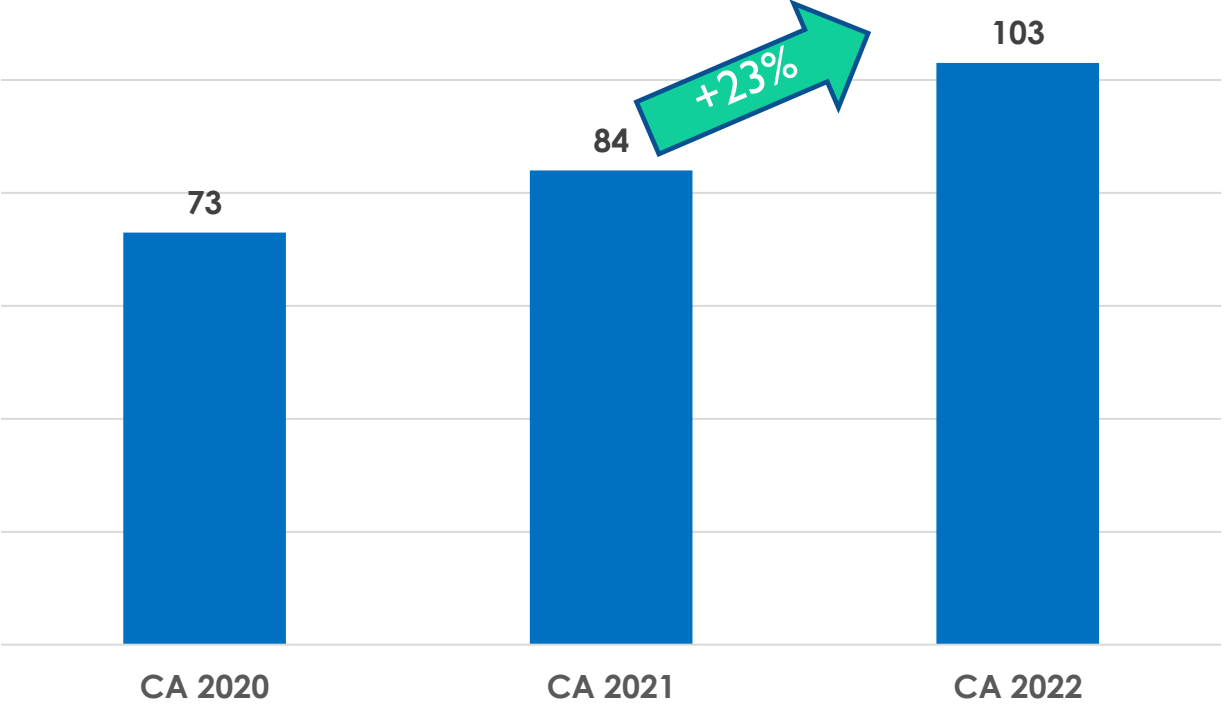
La bonne gestion de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif d'assurer une structure de financement équilibrée pour les investissements de la PPI. Les dépenses réelles d'investissement ont atteint **141,4 M€** en 2022, dont **103,4 M€** de dépenses d'équipement (y compris les attributions de compensations en investissement et les fonds de concours versés à la Métropole).

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

Les dépenses d'équipement réalisées s'inscrivent dans la **PPI d'1 Mds€** votée en novembre 2021 **au profit du territoire**. Ces dépenses d'équipement ont représenté **103,4 M€** en 2022, soit une progression de 23% par rapport à 2021. Les reports d'équipements représentent 23,2 M€, ils sont autant d'engagements de dépenses qui achèveront de se réaliser sur 2023.

Dépenses d'équipement en M€



103 M€ de dépenses d'équipement réalisées

23 M€
Écoles et
crèches

24 M€
Aménagement

16 M€
Fonds de
concours 3M
espaces
publics et
Ville apaisée

11 M€
Transition
écologique

11 M€
Culture et
sport

7 M€
Solidarité et
proximité

10 M€
Attribution de
compensation

1 M€
Sécurité

Les ACP en 2022

L'année 2022 a vu la création de 17 nouvelles opérations en ACP, conformément à la PPI :

ACP	Montant en M€
ARCHIVES : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	2,8
TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL	4,2
PATRIMOINE : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR PEYROU	6,3
PATRIMOINE : RAVALEMENT DES FACADES ET DES MENUISERIES CENTRE VILLE	3,0
ENFANCE : CONSTRUCTION CRECHE CROIX D'ARGENT	5,1
ENFANCE : FUSION COQUELICOTS & BOUTONS D'OR	1,2
VILLE PARC : LUNARET-LAVALLETTE-MONTMAUR	30,0
PRIORITE AUX ECOLES : CONSTRUCTION GS CROIX D'ARGENT	14,9
PRIORITE AUX ECOLES : EXTENSION ECOLE DOCTEUR ROUX	2,5
VILLE PARC : JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES	1,0
PRIORITE AUX ECOLES : RAFRAICHISSEMENT ET CONFORT THERMIQUE DES ECOLES	10,0
SPORT DE PROXIMITE : REFECTION DES PLATEAUX SPORTIFS	2,0
MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	16,0
PRIORITE AUX ECOLES : SELFS - L'ENFANT ACTEUR DE SON REPAS	12,0
BIEN ÊTRE ANIMAL : CENTRE DE SOIN DU LUNARET	5,0
FONDS DE CONCOURS VILLE APAISEE	100,0
SECURITE : VIDEOPROTECTION URBAINE	2,0

L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation versée à la Métropole en investissement a représenté **10,6 M€** en 2022. Son montant est inchangé par rapport à 2021.

Les fonds de concours versés à la Métropole en 2022

Le fonds de concours versé à la Métropole au titre de la Ville apaisée (ligne 5 de tramway et opérations Cœur de Métropole) a représenté **15,8 M€** en 2022. Le solde, soit 9,2 M€, sera versé en 2023.

Les subventions d'investissement versées

Les subventions d'investissement versées (hors attribution de compensation et fonds de concours Ville apaisée) se sont élevées à **13 M€** en 2022.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette a représenté **13,8 M€** en 2022. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de 17,1 M€. L'année 2022 n'a pas donné lieu à des opérations de remboursement anticipé ou de refinancement de dette. En parallèle, les opérations de gestion active réalisées ont représenté **11 M€**. Cette réalisation correspond au remboursement d'un emprunt de type revolving (voir ci-dessus).

Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les remboursements d'avances aux sociétés d'aménagement (SA3M-SERM) se sont élevés à **11,5 M€** :

- Petit Bard : 2 M€
- Parc Marianne : 3 M€
- Le Coteau : 2 M€
- Grand Cœur : 2 M€
- Restanque : 1 M€

Par ailleurs, la Ville a consenti une avance en compte-courant d'associé à TAM de **1,5 M€**. Conformément à la délibération du 16 décembre 2022, la Ville a versé en sa qualité d'actionnaire une avance à compte courant d'associé à TAM dans un contexte de diminution de la fréquentation depuis la crise sanitaire et de crise énergétique, afin d'éviter à la société d'avoir recours à des concours bancaires coûteux.

La Ville a également perçu des recettes issues de ventes à tempérament pour un total de **0,4 M€**.

Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses comprennent notamment :

- L'acquisition de parts au capital de TAM à la suite de l'augmentation du capital de la société pour **1,4 M€**
- Le remboursement de recettes au titre de la taxe d'aménagement pour **0,1 M€**.

CONCLUSION

Depuis le début de ce mandat, la Ville conduit une gestion rigoureuse de ses finances, selon laquelle chaque euro dépensé doit être un euro utile au service d'une ambition forte pour Montpellier.

Le compte administratif 2022 s'inscrit pleinement dans cet objectif : dans un contexte d'émergence de la crise énergétique et de forte inflation, les efforts de gestion réalisés (notamment l'adoption d'un plan sobriété visant à réduire de 10% la consommation d'énergie) ont permis de poursuivre et d'accentuer l'effort d'investissement réalisé, et ce sans augmenter les taux d'imposition. L'année 2022 s'est ainsi conclue par un niveau record d'investissement, pour les écoles et les crèches, pour apaiser la ville, ou encore pour assurer la transition écologique et solidaire du territoire.

Ville inspirante, où l'avenir s'invente et où les regards se tournent, Montpellier a continué de se transformer en 2022, pour assurer sa transition vers une ville plus verte et résiliente, vers une ville à hauteur d'enfants, plus inclusive, accessible et adaptée au monde de demain.

ANNEXES

Annexe n°1 : Présentation du CA 2022 selon l'article L.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique)

Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA 2022

Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville-Métropole au 31/12/2022

Annexe n°4 : Etat des mutualisations au 31/12/2022

Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette

Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan

Annexe n°1 : Présentation du CA 2022 selon l'article L.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique)

1 - Eléments de contexte

1.1 – Une gestion financière responsable

Les objectifs de la Ville sur ce mandat supposent une gestion financière responsable, où chaque euro dépensé doit être un euro utile. L'année 2022 s'est ainsi pleinement inscrite dans le respect des piliers de la stratégie financière définie pour ce mandat. Ces piliers garantissent l'inscription des finances de la Ville dans une trajectoire soutenable et responsable, et contribuent à protéger le pouvoir d'achat des ménages et à contribuer à la création d'emplois :

- **Stabilité des taux de fiscalité** : les taux d'imposition de la Ville sont maintenus en 2022 et pour toute la durée du mandat. Cette décision s'inscrit dans une politique globale de bouclier social visant à soutenir le pouvoir d'achat.
- **Pérennisation de l'autofinancement** : malgré l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, l'épargne est préservée et le taux d'épargne brute atteint le niveau favorable de 15% en 2022.
- **Maîtrise de la dette** : la capacité de désendettement est de 4,2 ans en 2022, et la dette de Montpellier compte parmi les plus soutenables au sein des collectivités de taille comparable.
- **Importants investissements dans le cadre d'une PPI ambitieuse** : Montpellier a formalisé pour la première fois sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) lors du conseil municipal du 30 novembre 2021. Cette PPI sans précédent traduit une ambition forte au service de la transition écologique et solidaire du territoire.

Cette gestion financière rigoureuse permet de continuer à investir à un rythme soutenu. Les dépenses d'équipement ont ainsi atteint le niveau record de 103 M€ en 2022, en progression de 23% par rapport à 2021. Il s'agit d'un niveau d'investissement record depuis 2015.

1.2- La section de fonctionnement et les soldes d'épargne

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 330,2 M€. Les recettes réelles de fonctionnement sont de 388,5 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 58,2 M€. L'épargne nette s'élève à 44,5 M€.

1.3 – La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2022 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 52,63% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1-4 – La dette et la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 244,2 M€ au 31 décembre 2022. L'endettement par habitant est inférieur de 34% à celui des collectivités de taille comparable (source : dernières données DGCL). La capacité de désendettement s'établit à 4,2 ans. La Ville de Montpellier continue de présenter un niveau de dette très modéré.

1.5 – Des dépenses d'équipements en hausse dans le cadre d'une PPI 2021-2026 ambitieuse

Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles ont représenté **103 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit une progression de 23% par rapport au CA 2021.

2 - Thématiques du budget

Les actions du budget 2022 se sont inscrites dans les six grands axes de politiques publiques de la Ville sur ce mandat :

- Ecoles et crèche : priorité aux écoles et aux enfants
- Aménagement : construire une ville apaisée et durable
- Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente
- Culture et sports : favoriser l'épanouissement de chacun
- Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et solidaire
- Sécurité : garantir une ville qui protège toutes et tous

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	388,5
Dotations, compensations, participations, subventions	99,6
Recettes fiscales	253,9
Produits des services et du domaine	31,5
Autres recettes de fonctionnement	3,5

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

DEPENSES EN M€	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	330,2
Charges de personnel	193,9
Charges à caractère général	65,3
Charges de gestion courante (dont subventions)	30,6
Attribution de compensation	34,7
Charges financières	3,3
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHP)	2,3

3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
Recettes réelles d'investissement (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	80,7
Dotations et participations d'investissement (dont FCTVA, taxe d'aménagement)	8,0
Subventions reçues	6,2
Emprunt	45,4
Autres opérations financières- gestion active de dette	14,5
Autres recettes d'investissement	6,6

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
Dépenses réelles d'investissement	141,5
Dépenses d'équipement	103,4
Remboursement du capital de la dette	13,8
Autres opérations financières- gestion active de la dette	11,0

Autres dépenses d'investissement et avances	13,2
---	------

4 - Montant du budget consolidé et résultats de l'exercice

Le compte administratif 2022 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **549,5 M€** en recettes et **506 M€** en dépenses.

	<i>Données en M€</i>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	41,1
Résultat d'investissement de l'exercice	-0,1
Résultat de l'exercice	40,1
Reports à nouveau en fonctionnement	14,1
Reports à nouveau en investissement	-42,7
Résultat de clôture	11,5
Solde des restes à réaliser à reporter en fonctionnement	0
Solde des restes à réaliser à reporter en investissement	-0,6
Résultat net	10,9

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les principales données des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP) pour l'année 2022 sont présentées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2022	AP totale au CA 2022	CP réalisés 2022
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	900	35 000 000		35 000 000	2 960 731
2013I19	ZOO DU LUNARET - ANCIEN	903	30 000 000	-30 000 000	0	0
2013I22	PRU 1 CEVENNES - PETIT BARD	905	19 814 011		19 814 011	600 000
2013I27	ACTION FONCIERE	905	33 035 600	26 453 305	59 488 905	7 488 999
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS CELLENEUVE	905	755 000	360 000	1 115 000	16 443
2013I31	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE: ABORDS DU PEYROU	903	2 020 000		2 020 000	25 987
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	902	4 801 718		4 801 718	419 668
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	903	12 300 000		12 300 000	112 295
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	905	12 923 718		12 923 718	1 122 000
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	905	12 360 731	-12 360 731	0	0
2013P16	QUARTIER DE LA CITE CREATIVE	902	43 020 000		43 020 000	5 400 800
2013P17	GARE ST ROCH	905	5 571 768		5 571 768	131 370
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	905	14 509 666		14 509 666	1 162 300
2014I05	VIDEO PROTECTION - ANCIEN	901	3 300 191		3 300 191	44 134
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	900	800 000		800 000	67 487
2015P09	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	902	11 052 000		11 052 000	201 677
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELL	900	1 415 000		1 415 000	99 503
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	903	2 550 000		2 550 000	10 977

2015P20	GROUPE SCOLAIRE EUROMEDECINE	902	12 000 000		12 000 000	100 595
2016I02	RENOVATION ECOLE PAPE CARPANTIER	902	4 850 000	-4 850 000	0	0
2016I04	TRAVAUX HOTEL FRENCH TECH	900	1 529 989		1 529 989	0
2016P02	ANRU 2	905	1 095 000	-1 095 000	0	0
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	903	800 000		800 000	565 936
2016P06	CRECHE DE LA CITE CREATIVE	904	3 500 000		3 500 000	0
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	905	8 840 000		8 840 000	0
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	905	1 567 190		1 567 190	0
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	905	1 180 000	1 125 000	2 305 000	0
2017I02	AUTOMATISATION ACCES EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	500 000		500 000	26 578
2017I03	BASCHY / VARENNES	900	985 300		985 300	42 984
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	904	1 000 000		1 000 000	64 823
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	902	5 000 000		5 000 000	0
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	903	3 200 000		3 200 000	20 583
2017P02	CONSTRUCTION GS JOAN MIRO	902	11 865 000		11 865 000	118 988
2017P04	EXTENSION GAROSUD	900	5 060 000		5 060 000	160 648
2017P06	EMBELLISSEMENT / REQUALIFICATION: ESTHETIQUE VISUELLE	905	7 046 658		7 046 658	565 967
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	906	1 805 000		1 805 000	84 062
2017P14	CONSTRUCTION GS LUCIE AUBRAC / SAMUEL PATY	902	14 380 000		14 380 000	4 182 896
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	900	4 116 000		4 116 000	49 866
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	903	5 000 700		5 000 700	265 329
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	903	1 410 000		1 410 000	468 094
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	903	5 150 000		5 150 000	722 478
2018I05	JARDIN DE LA REINE	905	1 100 000		1 100 000	0
2018P02	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SUD MOSSON	902	15 000 000		15 000 000	0
2018P03	GROUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	902	15 000 000		15 000 000	0
2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE: ZAC RESTANQUE	905	13 400 000		13 400 000	1 600 000
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	905	7 200 000		7 200 000	0

2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	902	12 720 000		12 720 000	1 117 916
2018P09	RENOVATION GS ARMSTRONG / BON	902	3 500 000		3 500 000	260 408
2018P10	RENOVATION GS CONDORCET	902	300 000	-300 000	0	0
V19EGSH 01	RENOVATION GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	902	12 000 000		12 000 000	11 484
V19PATR 01	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE: VALORISATION ET CANDIDATURE UNESCO	900	5 330 000		5 330 000	1 113 613
V19TERS 01	REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	903	2 200 000		2 200 000	8 202
V20BEAU 01	REEQUILI. VILLE ZAC BEAUSOLEIL	905	1 600 000		1 600 000	682 758
V20CTBS 01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALIS	902	2 550 000	9 450 000	12 000 000	1 416 773
V20PNEC 01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	902	5 780 000		5 780 000	1 620 449
V20ROSA 01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	903	1 600 000		1 600 000	12 132
V21ARCE 01	RESTAURATON AQUEDUC DES ARCEAUX	905	5 370 000		5 370 000	0
V21BOUI0 1	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISSES	905	5 550 000		5 550 000	214 567
V21COLM 01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	905	3 720 000		3 720 000	1 860 000
V21DECO 01	DEVANTURES COMMERCIALES	905	1 330 000		1 330 000	162 680
V21DPBI0 1	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET REHABILITATION DU PARC	905	1 080 000		1 080 000	0
V21DPBI0 2	ACQUEDUC ST CLEMENT CONSERVATION OUVRAGE D'ART TVB RESEAU VE	905	1 680 000		1 680 000	2 862
V21DPBI0 3	AGRIPARC MAS NOUGUIER AMENAGEMENT CREATION JARDINS FAMILIAUX R	905	1 370 000		1 370 000	81 853
V21NPRC 01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIP PUBLIC	905	16 860 000		16 860 000	0
V21NPRM 01	NPRU MOSSON PARTICIPATION EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	905	28 239 480		28 239 480	1 200 000
V21UCPB 01	CITE DE L'ALIMENTATION	902	39 200 000		39 200 000	1 041 757

V21VEGE 01	VEGETALISATION DE LA VILLE	905	2 000 000		2 000 000	186 276
V21VEHI0 1	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	900	5 835 000		5 835 000	1 428 984
V21VEST 01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC GIAMBRONE ET PAUL VALERY	903	1 300 000		1 300 000	538 418
V22ARCH 01	ARCHIVES : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	903		2 800 000	2 800 000	0
V22BORN 01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL	907		4 230 000	4 230 000	223 608
V22COEU 01	PATRIMOINE : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR PEYROU	903		6 324 000	6 324 000	55 140
V22COEU 03	PATRIMOINE : RAVALEMENT DES FACADES ET DES MENUISERIES CENTRE VILLE	905		3 030 000	3 030 000	0
V22CREC 01	ENFANCE : CONSTRUCTION CRECHE CROIX D'ARGENT	904		5 100 000	5 100 000	1 122 000
V22CREC 02	ENFANCE : FUSION COQUELICOTS & BOUTONS D'OR	904		1 200 000	1 200 000	36 799
V22GPLU 01	VILLE PARC : LUNARET-LAVALETTE-MONTMAUR	903		30 000 000	30 000 000	20 902
V22GSCO 01	PRIORITE AUX ECOLES : CONSTRUCTION GS CROIX D'ARGENT	902		14 949 900	14 949 900	0
V22GSCO 03	PRIORITE AUX ECOLES : EXTENSION ECOLE DOCTEUR ROUX	902		2 500 000	2 500 000	0
V22JARD 01	VILLE PARC : JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES	905		1 000 000	1 000 000	17 920
V22META 01	PRIORITE AUX ECOLES : RAFRAICHISSEMENT ET CONFORT THERMIQUE DES ECOLES	902		10 000 000	10 000 000	632 456
V22PLAT 01	SPORT DE PROXIMITE : REFECTION DES PLATEAUX SPORTIFS	903		2 000 000	2 000 000	611 483
V22SDSI0 1	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS			16 000 000	16 000 000	1 204 517
V22SELF 01	PRIORITE AUX ECOLES : SELFS - L'ENFANT ACTEUR DE SON REPAS	902		12 000 000	12 000 000	925 374
V22SOIN0 1	BIEN ÊTRE ANIMAL : CENTRE DE SOIN DU LUNARET	903		5 000 000	5 000 000	13 146
V22TRAM L5	FONDS DE CONCOURS VILLE APAISEE	905		100 000 000	100 000 000	15 754 993

V22VIDE O01	SECURITE : VIDEOPROTECTION URBAINE	901		2 000 000	2 000 000	419 458
			559 924 720	206 916 474	766 841 194	62 903 124

Au 31/12/2021, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 559,9 M€. Les CP mandatés en 2022 s'établissent à 62,9 M€.

6 – Soldes d'épargne

L'épargne brute s'élève à 58,3 M€, l'épargne nette à 44,5 M€.

Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	372,1 M€	388,5 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	310,4 M€	326,9 M€
EPARGNE DE GESTION	61,7 M€	61,6 M€
- Intérêts	3,0 M€	3,3 M€
EPARGNE BRUTE	58,7 M€	58,3 M€
- Remboursement du capital de la dette	12,2 M€	13,8 M€
EPARGNE NETTE	46,5 M€	44,5 M€

7 – Informations sur la dette

L'encours de dette s'établit à 244,2 M€ au 31 décembre 2022. Sur cet encours, 45,4 M€ sont issus de l'emprunt d'équilibre 2022 et 14,5 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année 2023. Les emprunts de la Ville de Montpellier sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette est composée à 49% de taux fixes et à 51% de taux variables. L'encours de dette par habitant est inférieur de 35% à celui des communes de la strate.

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022	
DETTE GLOBALE	209,15 M€		209,18 M€	
TAUX MOYEN	1,40%		1,58%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 1 mois		15 ans et 4 mois	
Encours à taux fixe	107,1 M€	51.2%	119,26 M€	48.8%
avec un taux moyen de	2,67%		2,26%	
Encours à taux variable	102.05 M€	48.8%	124,92 M€	51.2%
avec un taux moyen de	0,28%		0,69%	

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 4,2 ans en 2022 et se calcule ainsi :
Capacité de désendettement = 244,2 M€ (encours de dette) / 58,3 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2022 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 52,63% (*pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du département (21,45%) a été ajouté au taux communal en 2021 (31,18%) : soit un taux total de 21,45% + 31,18% = 52,63%. Cet effet est neutre pour les Montpelliérains.*)
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2022 :

Principaux ratios	Valeurs 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 105 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 300 €
Dépenses d'équipement brut / population	214 €
Encours de dette / population	817 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	252 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,7 %
Effort fiscal	1,632829
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	88,55 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	16,49 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	62,86 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	15,01 %

11 - Dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du compte administratif de la Ville avec **193,9 M€**. La masse salariale de la Ville comprend le remboursement des charges de personnel à la Métropole au titre des services mutualisés pour **20,1 M€** (le détail des services mutualisés entre la Ville et la Métropole est présenté dans l'annexe n°3 de ce document).

La masse salariale est caractérisée par 4 faits majeurs en 2022 :

Le Centre de vaccination

Le 15 avril 2021, un centre de vaccination municipal de grande capacité ouvrait ses portes dans la salle des Rencontres de l'Hôtel de Ville pour accélérer la campagne de vaccination nationale, en permettant un accès facilité à tous les publics éligibles

Après une fermeture le 10 novembre 2021, le centre rouvrait ses portes le 6 décembre 2021 pour accompagner l'ouverture de la dose de rappel à tous les publics (12 ans et plus).

Depuis janvier 2021, plus de 3 M€ de dépenses ont été engagées par la Ville pour le fonctionnement du centre de vaccination, pour lequel elle a reçu un concours important de l'ARS. Il s'agit là d'une traduction concrète du bouclier social mis en place par la municipalité, qui a permis l'accès d'un grand nombre de Montpelliérains à une vaccination gratuite et facilitée.

Le Centre de vaccination a fonctionné jusqu'au 25 mars 2022, pour un coût en masse salariale de 0,4 M€ en 2022.

Une politique de rémunération équitable et sociale

Le CA 2022 intègre la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) versée pour la première fois en décembre 2021. Dans le même sens, le 29 mars 2022, l'exécutif de la Ville de Montpellier a instauré le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour toutes catégories confondues (A, B et C).

Cette politique volontariste poursuit plusieurs objectifs notamment la mise en place d'une rémunération plus sociale, plus équitable et plus juste.

Des éléments structurels

La masse salariale a également progressé sous l'effet d'éléments plus structurels :

- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT)
- Les mesures nationales applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales, notamment le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022 (+2,4 M€), la réforme des grilles statutaires suivant l'augmentation du SMIC du 1^{er} janvier 2022 et 31 octobre 2022, et la prime inflation versée en janvier 2022 (coût de 0,4 M€ compensé par une subvention équivalente de l'Etat)

La volonté de l'employeur de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques

En plus des effets exogènes et de la progression naturelle liée au GVT, la masse salariale 2022 comprend les éléments suivants :

- Les créations de postes liées aux nouveaux équipements : ouverture en septembre 2022 du groupe scolaire de la Restanque composé de l'école élémentaire Samuel Patty et de l'école maternelle Lucie Aubrac (12 postes), ouverture de la Maison pour Tous Frida Kahlo au deuxième semestre (6 postes) : 0,5 M€
- Les recrutements d'agents en renfort pour le fonctionnement du centre de vaccination : 0,4 M€
- La rémunération des enseignants recrutés pour assurer l'encadrement et la coordination du soutien scolaire gratuit et laïque : 0,7 M€
- Le recrutement d'apprentis : 0,4 M€

Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au CA 2022 et étalement des charges Covid

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2022	B15.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – mandats émis CA2022		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	176 901,95
60628	Autres fournitures non stockées	1 339,99
60631	Fournitures d'entretien	64 238,38
61358	Location mobilières	705,60
6188	Autres frais divers	47 003,50
6282	Frais de gardiennage	42 077,43
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 498,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	385 882,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuation de produit	0,00
	Total des dépenses réelles	562 783,95
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	141 392,41
68128	Dotations aux amortissements de charges exceptionnelles différées	141 392,41
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	141 392,41
	TOTAL GENERAL	704 176,36

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2021
SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – mandats émis CA2021

Article	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Etalement des charges covid

	Montant mandaté en 2020	Subventions reçues	TOTAL	Montant de l'étalement
Nettoyage	400 723,37	-	400 723,37	80 144,67
Achat de masques	306 238,68	-	306 238,68	61 247,74
TOTAL	706 962,05	-	706 962,05	141 392,41

Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Flux de la Ville vers la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2022 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 567 865,17	10 567 865,17	10 567 865,17	-	
	Fonds de concours Ville apaisée		15 754 992,72	15 754 992,72	15 754 992,72	-	
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	565 967,00	565 967,00	565 967,00	-	
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	1 327 211,91	1 327 211,91	1 327 211,91	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 688 940,29	34 688 940,29	34 688 940,29	-	

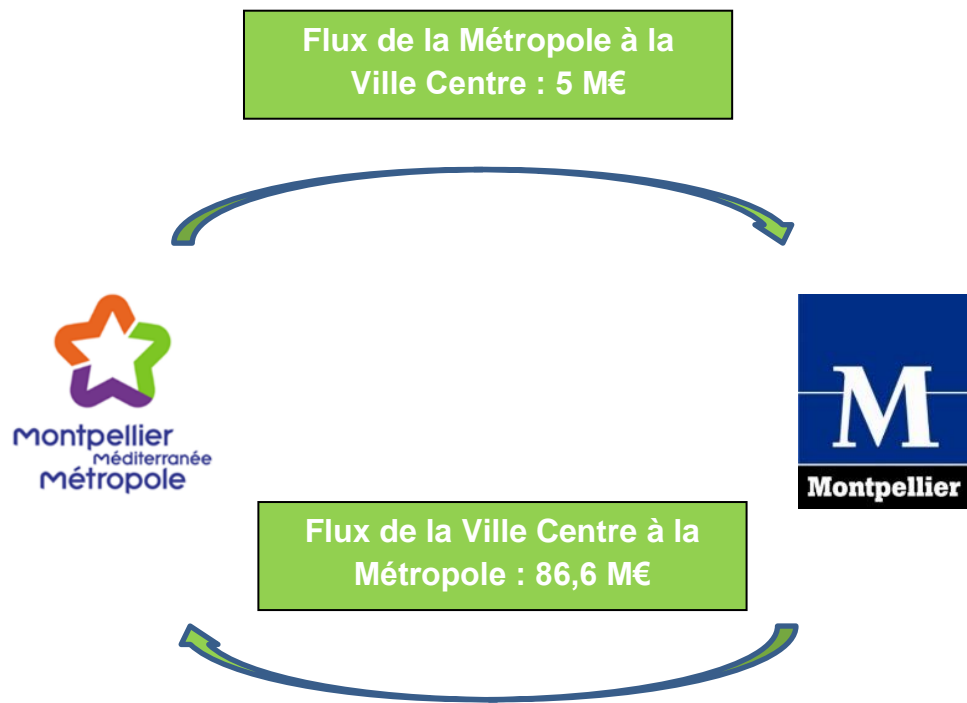
Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2022 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	479 466,38	479 466,38	409 466,38	-	
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			70 000,00		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	24 954,22	9 414,65	24 954,22	-	
				15 539,57			
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	69 323,48	69 323,48	69 323,48	-	
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	238 294,20	238 294,20	238 294,22	-	
	Remboursement camps de roms	Convention de mise à	1 119,51	1 119,51	2 349,19	1 229,68	Ligne équilibrée sur les exercices 2021 et 2022

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2022 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
		disposition descendante					
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	86 092,77	86 092,77	202 860,94	-	
		Convention de gestion Langevin	116 768,17	116 768,17			
	Redevance spéciale ordures ménagères		833 001,40	833 001,40	833 001,40	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		1 769 217,77	1 769 217,77	1 769 217,77	-	
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	20 050 080,04	20 050 080,04	20 050 080,04	-	
TOTAL			86 573 295,03	86 573 295,09	86 574 524,73	1 229,68	Equilibre sur les exercices 2021 et 2022
Dont Investissement			28 216 036,80	28 216 036,80	28 216 036,80	-	
Dont Fonctionnement			58 357 258,23	58 357 258,29	58 358 487,93	1 229,68	

Flux de la Métropole vers la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 titré Ville de Montpellier	Montant 2022 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	167 750,00	167 750,00	167 750,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	728 503,56	728 503,56	728 503,56	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	290 606,64	290 606,64	113 674,69	-	
					50 120,71		
					94 900,32		
		Convention de gestion			31 910,92		
		Convention de gestion	0,00				
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 100 955,92	1 100 955,92	1 100 955,92	-	

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 titré Ville de Montpellier	Montant 2022 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
	Remboursement frais imprimerie municipale	convention de gestion	19 940,53	19 940,53	19 940,53	-	
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	121,21	121,21	121,21	-	
	Remboursement taxe foncière 3M		245 382,00	245 382,00	245 382,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	258 548,00	296 755,00	215 429,00	- 81 326,00	Ligne équilibrée sur les exercices 2021 et 2022
	Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	1 993 015,83	1 993 015,83	1 993 015,83	-	
TOTAL			5 020 823,69	5 059 030,69	4 977 704,69	- 81 326,00	Equilibre sur les exercices 2021 et 2022
Dont Investissement			896 253,56	896 253,56	896 253,56	-	
Dont Fonctionnement			4 124 570,13	4 162 777,13	4 081 451,13	- 81 326,00	



Annexe n°4 : Etat des services mutualisés

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CC AS
Avenant Pôle Solidarité	M2022-507	06/12/2022	V2022-476	16/12/2022	Avenant	Pôle	01/02/2023	16 %	84 %	
Direction Pôle des Solidarités	M2022-403	04/10/2022	V2022-383	11/10/2022	Avenant	Directeur + Ass	01/11/2022	10 %	30 %	60%
Avenant Pôle Stratégie Foncières et Immobilières	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	44 %	56 %	
Avenant Pôle Juridique Achats et Assemblées	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	58 %	42 %	
Avenant Pôle Moyens Généraux	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	17 %	83 %	
Avenant Pôle Sports	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	63 %	37 %	
Pôle Sécurité et Tranquillité Publique	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Création	Pôle	01/10/2022	12 %	88 %	
Avenant Direction des Relations institutionnelles et de l'Evènementiel	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Avenant	Pôle	01/10/2022	19 %	81 %	
Service Administratif et Financier du Cabinet	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Création	Pôle	01/10/2022	37 %	63 %	
Avenant Pôle Numérique et Données	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/07/2022	52 %	48 %	
Avenant Pôle Finances et Conseil en gestion	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	52 %	48 %	
Avenant Pôle Développement Urbain	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	68 %	32 %	
Avenant Pôle Proximité Espaces Publics	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	90 %	10 %	

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CC AS
Pôle Finances et contrôle de gestion (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Numérique et Données (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Ressources Humaines (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Moyens Généraux (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Patrimoine Immobilier (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Juridique, Achats et Assemblées (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Stratégie Foncière et Immobilière (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Attractivité Economique et Emploi (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Développement Urbain (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Proximité Espaces Publics (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Biodiversité, Paysages, Agroécologie et Alimentation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Relations aux Usagers aux Habitants et Engagement Citoyen (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Sports (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Pôle Culture et Patrimoine (Directeurs)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Mission Contractualisations et Partenariats (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CC AS
Mission Marge de manœuvres (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Mission Perspectives, Transformation et Evaluation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Mission Transition Energétique et Climatique (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Mission Mosson Cévennes (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50 %	50 %	
Direction générale déléguée	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50 %	50 %	
Direction générale déléguée Qualité des services à la population	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50 %	50 %	
Pôle Solidarité	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur + CDM	01/10/2021	6%	94 %	
Direction des relations institutionnelles et de l'événementiel	M2021-187	29/03/2021	V2021-135	12/04/2021	Création	Direction	01/05/2021	50 %	50 %	
Direction contrôle de gestion externe	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	
Direction affaires juridiques et commande publique	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	60 %	40 %	
Département développement et aménagement durable du territoire	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	57 %	43 %	
Service protocole et accueil	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Service	01/01/2021	29 %	71 %	
Direction du secrétariat général	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	31 %	69 %	
Pôle ressources humaines et relations sociales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Pôle	01/01/2021	37 %	63 %	
Direction générale	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CC AS
Direction relations presse	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	35 %	65 %	
Direction moyens généraux et bâtiments	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	
Direction des finances	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	52 %	48 %	
Direction de la culture	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	53 %	47 %	
Direction de la communication	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	49 %	51 %	
Direction des relations internationales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	
Direction organisation études évaluation	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	
Chauffeurs	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Chauffeurs	01/01/2021	32 %	68 %	
Département solidarité et vivre ensemble	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Directeur	01/01/2021	5%	15 %	80%
Direction du cabinet	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	

Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette

Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux. Ainsi, dès 2009 la Ville de Montpellier, précurseur en ce domaine, s'est dotée d'un règlement intérieur par Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009 dont l'un des axes primordiaux a été de définir une position claire par rapport aux produits structurés, qui se sont avérés toxiques et pénalisants pour certaines collectivités.

Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2018 et en 2020 : document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens, ce nouveau Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette, uniformisé à l'échelle de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2022, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2022) :

2022 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 59,9 M€

* Emprunt de 10 M€ auprès du CA-CIB	sur 25 ans, sur Eur 3 mois + 0,12%
* Emprunt de 15 M€ auprès de SOCIETE GENERALE	sur 20 ans, sur Euribor 3 mois + 0,32%
* Emprunt de 10 M€ auprès de CAISSE D'EPARGNE	sur 25 ans, sur Euribor 1 mois + 0,56%
* Emprunt de 0,4 M€ auprès du LA NEF	sur 20 ans, au taux fixe de 0,8%
* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 20 ans, au taux fixe de 1,08%
* Emprunt de 10 M€ auprès de SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Euribor 1 mois +0,4%
* Emprunt de 4,5 M€ auprès de DEXIA CREDIT LOCAL	sur 1 mois, sur ESTER AJUSTE (ex EONIA) +0,12 %

La Ville de Montpellier a mobilisé 7 emprunts en 2022. Les trois premiers emprunts ont été contractualisés en 2020 à des conditions très intéressantes puisque les marges sont parmi les plus faibles du marché. L'emprunt vert auprès de la NEF, souscrit en 2021, a permis de contractualiser un taux fixe à 0,8% avant la crise ukrainienne et la remontée des taux. L'emprunt au taux fixe de 1,08% a été souscrit au début de l'année 2022 à des conditions extrêmement avantageuses dans la première phase de remontée des taux. Deux emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières exceptionnelles compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation pour l'emprunt de Dexia notamment. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus les deux derniers emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2023 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE

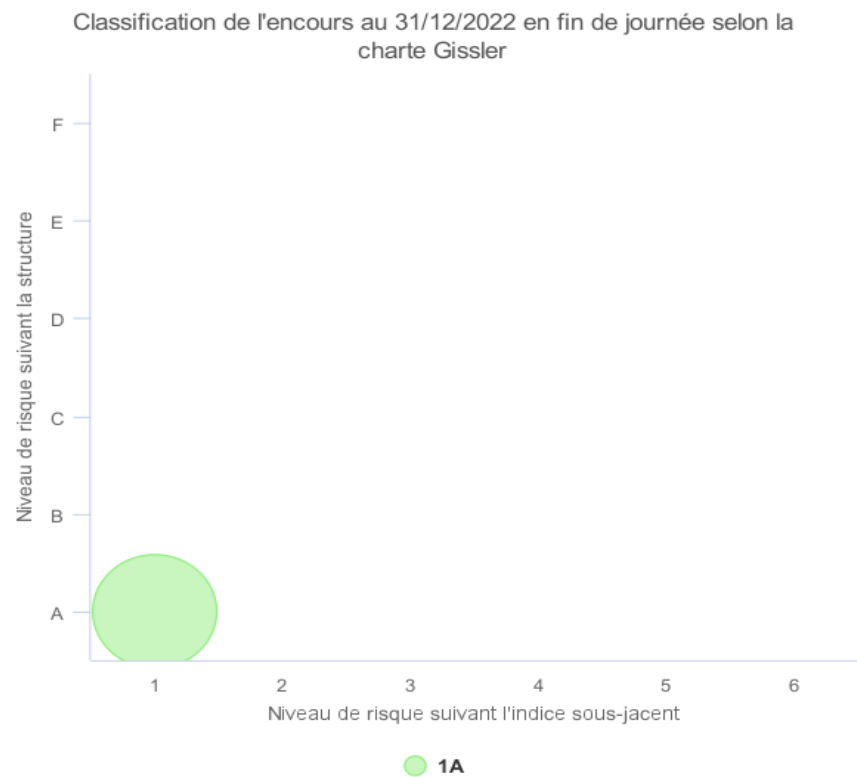
La Ville a procédé à la fixation d'un emprunt de 10M€ (mobilisé en fin d'année 2021 sur Euribor 3 mois +0,47%) au taux fixe de 1,05% en début d'année 2022, utilisant une fenêtre d'opportunité dans la première phase de remontée des taux. D'autres actions et discussions sont engagées avec nos partenaires financiers.

CHIFFRES CLES

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022	
DETTE GLOBALE	209,15 M€		209,18 M€	
TAUX MOYEN	1,40%		1,58%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 1 mois		15 ans et 4 mois	
<i>Encours à taux fixe</i>	107,1 M€	51.2%	119,26 M€	48.8%
<i>avec un taux moyen de</i>	2,67%		2,26%	
<i>Encours à taux variable</i>	102.05 M€	48.8%	124,92 M€	51.2%
<i>avec un taux moyen de</i>	0,28%		0,69%	

**Emprunts tous répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

En 2022, la situation demeure inchangée pour la Ville de Montpellier avec **100 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2022

Exer.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amort.	RA avec flux		
2023	244 183 490,74 €	15 617 006,52 €	14 500 000,00 €	6 228 670,27 €	36 345 676,79 €
2024	214 066 484,22 €	15 677 578,59 €	0,00 €	6 038 317,58 €	21 715 896,17 €
2025	198 388 905,63 €	15 758 781,96 €	0,00 €	5 320 803,48 €	21 079 585,44 €
2026	182 630 123,67 €	15 806 542,88 €	0,00 €	4 673 520,14 €	20 480 063,02 €
2027	166 823 580,79 €	15 867 781,71 €	0,00 €	4 290 791,23 €	20 158 572,94 €
2028	150 955 799,07 €	15 440 511,73 €	0,00 €	4 306 072,99 €	19 746 584,72 €
2029	135 515 287,34 €	15 450 874,42 €	0,00 €	3 399 859,38 €	18 850 733,80 €
2030	120 064 412,92 €	14 676 997,22 €	0,00 €	2 997 648,78 €	17 674 646,00 €
2031	105 387 415,70 €	12 903 548,44 €	0,00 €	2 778 195,70 €	15 681 744,14 €
2032	92 483 867,26 €	12 313 868,10 €	0,00 €	2 838 278,84 €	15 152 146,94 €
2033	80 169 999,15 €	11 030 382,86 €	0,00 €	2 576 035,03 €	13 606 417,89 €
2034	69 139 616,29 €	10 033 291,35 €	0,00 €	1 973 775,71 €	12 007 067,06 €
2035	59 106 324,94 €	9 148 599,20 €	0,00 €	1 412 232,15 €	10 560 831,35 €
2036	49 957 725,74 €	8 014 783,34 €	0,00 €	1 008 809,12 €	9 023 592,46 €
2037	41 942 942,40 €	7 940 096,05 €	0,00 €	748 920,08 €	8 689 016,13 €
2038	34 002 846,34 €	7 712 028,82 €	0,00 €	591 095,05 €	8 303 123,87 €
2039	26 290 817,52 €	6 525 320,66 €	0,00 €	472 440,21 €	6 997 760,87 €
2040	19 765 496,86 €	5 743 319,27 €	0,00 €	374 613,50 €	6 117 932,77 €
2041	14 022 177,59 €	4 824 378,99 €	0,00 €	270 920,80 €	5 095 299,79 €
2042	9 197 798,60 €	3 194 841,64 €	0,00 €	181 085,55 €	3 375 927,19 €
2043	6 002 956,95 €	1 740 630,67 €	0,00 €	126 099,60 €	1 866 730,27 €
2044	4 262 326,28 €	1 262 326,28 €	0,00 €	91 960,42 €	1 354 286,70 €
2045	3 000 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	62 081,27 €	1 262 081,27 €
2046	1 800 000,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	32 297,66 €	1 132 297,66 €
2047	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €	8 455,70 €	708 455,70 €

Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2018	Solde CG 2019	Evolution en %	Solde CG 2020	Evolution en %	Solde CG 2021	Evolution en %	Solde CG 2022	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles (1)	135 540 614,20 €	159 465 682,66 €	17,65%	102 787 775,12 €	-35,54%	123 461 842,75 €	20,11%	163 937 284,48 €	32,78%
21	Immobilisations corporelles (2)	1 517 813 917,03 €	1 548 145 561,63 €	2,00%	1 615 502 431,78 €	4,35%	1 314 221 058,38 €	-18,65%	1 381 139 988,74 €	5,09%
23	Immobilisations en cours (3)	90 977 614,19 €	124 848 927,72 €	37,23%	109 177 912,33 €	-12,55%	50 025 148,59 €	-54,18%	45 068 901,85 €	-9,91%
24	Immobilisations mis à disposition (4)	212 997 263,94 €	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%	37 242 864,17 €	-82,51%	37 242 864,17 €	0,00%
Total		1 957 329 409,36 €	2 045 457 435,95 €	4,50%	2 067 465 383,17 €	-0,39%	1 524 950 913,89 €	-26,24%	1 627 389 039,24 €	6,71%

Les principales variations sont liées aux éléments suivants :

Immobilisations incorporelles :

En 2020, les frais d'études ayant donné lieu à des travaux d'investissement ont été transférées dans les comptes d'immobilisations corporelles. De plus, les immobilisations incorporelles totalement amorties ont été apurées de notre actif.

Immobilisations corporelles :

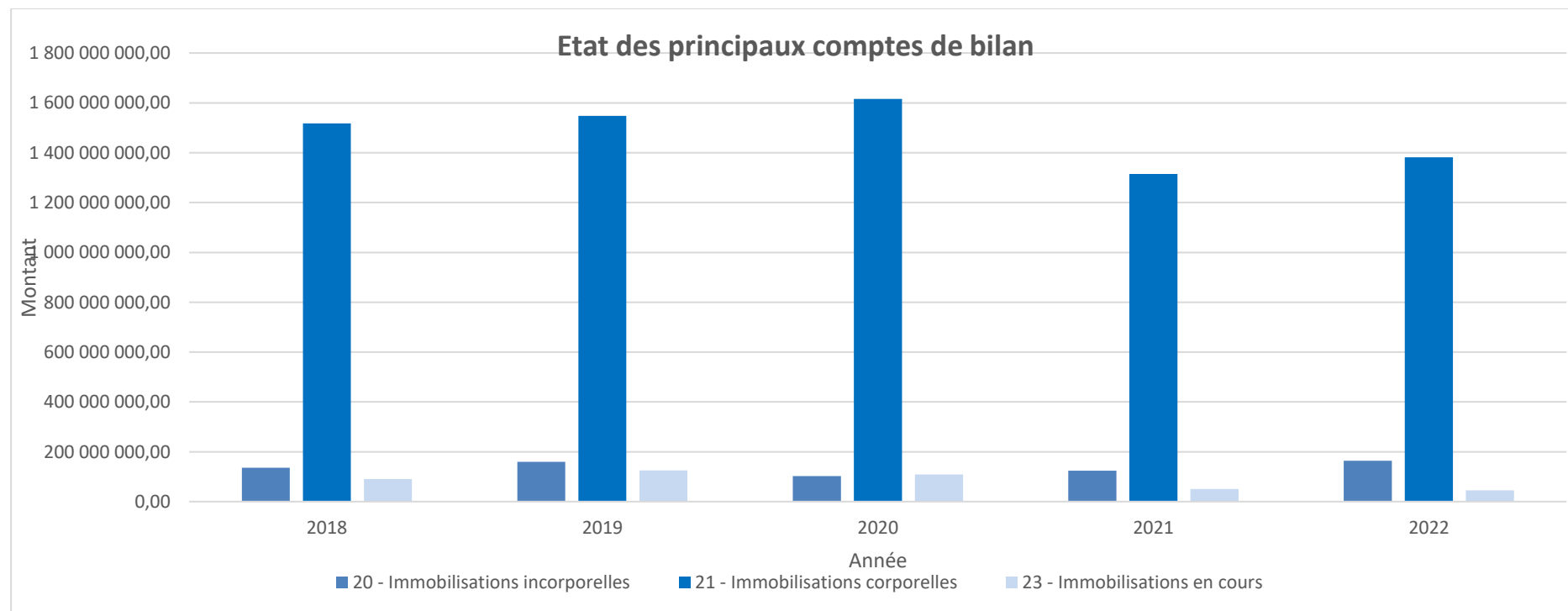
A la suite des transferts de compétences à la Métropole, la Ville de Montpellier a transféré des biens à hauteur de 410 123 181,15 € en 2018 et 397 699 590,45 € en 2021.

Immobilisations en-cours :

Les en-cours terminés sont transférés sur les comptes d'immobilisations corporelles correspondants.

Immobilisations mises à disposition :

Lors du transfert de compétence, la Ville de Montpellier a transféré les biens mis à disposition en pleine propriété à la Métropole pour 173 298 388,55 € en 2021.



MAIRIE DE MONTPELLIER
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

